



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

La Journée de Commémoration Nationale à Luxembourg	1
L'ouverture de la session parlementaire 1982-1983	2
La politique étrangère du Gouvernement luxembourgeois	6
Visite du Président du Gouvernement, Monsieur Pierre Werner, à Londres	18
Perspectives et limites du commerce extérieur luxembourgeois	
Discours de Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, devant la Fédération des Jeunes Dirigeants d'Entreprises de Luxembourg, le 18 octobre 1982	21
Les relations entre les Etats-Unis et l'Europe face à la crise économique	
Discours de Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, à l'American and Common Market Club à Bruxelles, le 20 octobre 1982	24
The European and U.S. relationship	
Speech by Mrs. Colette Flesch, Minister of Foreign Affairs and Economy of Luxembourg, in Pittsburgh at the World Affairs Council	27
Hommage à Monsieur Joseph Bech au Collège de l'Europe à Bruges	30
Inauguration du triage central des CFL à Bettembourg-Dudelange	35

1982

28 Octobre

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

La Journée de Commémoration Nationale à Luxembourg

Le 10 octobre 1982 a été célébrée à Luxembourg la Journée de Commémoration Nationale. A cette occasion le Gouvernement a publié une proclamation dont nous reproduisons ci-après le texte en langue française et en langue luxembourgeoise:

Proclamation du Gouvernement

La Journée de Commémoration Nationale unit chaque année les Luxembourgeois dans la mémoire respectueuse des victimes dont le combat pour l'indépendance et la liberté de la patrie reste un phare pour toutes les générations.

Quarante ans après la grève héroïque, nous devons rendre un hommage particulier à tous ceux qui ont payé de leur vie leur engagement fervent pour les droits et les libertés de notre peuple. Leurs immenses sacrifices sont inscrits dans nos mémoires car, symboles d'une nation unie et solidaire face à des épreuves tragiques, ils restent pour notre Communauté nationale un appel constant au courage et à la solidarité.

Le Gouvernement invite les Luxembourgeois, dans la pleine concorde des esprits, à honorer la mémoire de tous les résistants et sacrifiés dont le dévouement à la cause nationale était porté par la foi indélébile en la victoire de la justice et des valeurs démocratiques.

Luxembourg, le 8 octobre 1982

Les Membres du Gouvernement,

Pierre Werner
Colette Flesch
Emile Krieps
Camille Ney
Josy Barthel
Jacques Santer
René Konen
Fernand Boden
Jean Spautz
Ernest Muhlen
Paul Helminger

Proklamatioun vun der Regierung

All Jor, um Dag vun der «Commémoration Nationale», kommen d'Lëtzebuerger zesummen fir voller Respekt un déi Leit ze denken, denen hiren Asaz fir d'Onofhängegkeet an d'Fräiheet vun der Hemecht fir all Generatiounen en Zeeche bleift, dat hinen de Wee weist.

Véierzeg Jor no där kuragéierter Grève mussen mer déi ganz besonnenesch éieren, déi hiirt Aston fir d'Rechter an d'Fräiheete vun eisem Vollek mat dem Liewe bezuelt hun. Mir wëllen hir grouss Affer ni vergiessen, well si sin d'Symboler vun enger Natioun, déi eneg a solidaresch as, wann et gëllt, eng eescht Prouf ze beston; si bleiwe fir eist ganzt Land e bestännegen Appel, Courage a Solidaritéit ze weisen.

D'Regierung fuerdert all Lëtzebuerger op, am Gesecht zesummenzeston an un all déi Resistenzler ze denken, déi sech fir d'Land geaffert hun, well se ganz fest dru gegleeft hun, datt d'Gerechtegkeet an di demokratesch Wäerter d'Iwwerhand mussen behalen.

Lëtzebuerg, den 8. Oktober 1982

D'Membre vun der Regierung,

Pierre Werner
Colette Flesch
Emile Krieps
Camille Ney
Josy Barthel
Jacques Santer
René Konen
Fernand Boden
Jean Spautz
Ernest Muhlen
Paul Helminger

Les cérémonies de la Journée de Commémoration Nationale débutèrent à Luxembourg par un service religieux célébré par le vicaire général Mathias Schiltz en la cathédrale de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que de nombreuses personnalités, notamment les représentants du Corps diplomatique, de la Chambre des Députés, le Président et plusieurs membres du Gouvernement, les représentants du Conseil d'Etat, de la Cour Supérieure de Justice, du Conseil Communal de la Ville de Luxembourg, les membres du Conseil National de la Résistance, les représentants de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, et de fortes délégations d'associations patriotiques et d'anciens combattants, de maquisards, de la résistance et des enrôlés de force.

L'encadrement musical était assuré par la maîtrise de la cathédrale, sous la direction de l'Abbé René Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

A l'issue du service religieux une cérémonie s'est déroulée devant le Monument de la Solidarité Lu-

xembourgeoise en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que des membres du Corps diplomatique, des Corps constitués, du Comité de la Flamme, du Conseil National de la Résistance, des délégations et porte-drapeaux des associations des Anciens Combattants, des groupements de la Résistance, des associations patriotiques et des mouvements de jeunesse.

Le Grand-Duc, accompagné de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, passa en revue la garde d'honneur. Ensuite le Grand-Duc et la Grande-Duchesse déposèrent une couronne de fleurs au pied du monument, après que le Grand-Duc eut ranimé la flamme du souvenir, Leurs Altesses Royales, accompagnées du Président du Gouvernement, pénétrèrent à l'intérieur du monument pour y signer le Livre d'Or.

Une deuxième cérémonie s'est déroulée devant le Monument du Souvenir, à la Place de la Constitution, où des couronnes de fleurs furent déposées par Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, et Madame Lydie Polfer, bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

La Journée de Commémoration Nationale s'est terminée à Luxembourg par une cérémonie devant la Croix de Hinzert au cimetière Notre-Dame. Après la bénédiction de la tombe des victimes du camp de concentration de Hinzert par le Chanoine Mathias Schiltz, Vicaire Général, des fleurs y furent déposées par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Madame Lydie Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et par les représentants du Conseil National de la Résistance, des Mouvements de la Résistance et des Associations patriotiques.

L'ouverture de la session parlementaire 1982-1983

La traditionnelle séance d'ouverture de la session parlementaire 1982/83 a eu lieu le 12 octobre 1982 conformément à l'article 72 de la Constitution et à l'article I^{er} du règlement de la Chambre des Députés. La séance débuta sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jean-Pierre Urwald, avec comme secrétaires les plus jeunes députés, Madame Lydie Wurth-Polfer et Monsieur Charles Goerens.

En vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, déclara close la session ordinaire qui avait été ouverte le 13 octobre 1981. Il déclara ensuite ouverte la session ordinaire 1982/83.

Après le discours du doyen d'âge, la Chambre procéda à l'élection de son nouveau bureau, dont voici la composition: Monsieur Léon Bollendorff, Président; Monsieur Joseph Eyschen, Monsieur René Hengel et Monsieur Nicolas Mosar, Vice-Présidents; Monsieur Camille Hellinckx, Monsieur Roger Krier, Monsieur Victor Braun et Madame Viviane Reding, Membres; Monsieur Guillaume Wagener, Greffier et Monsieur Pierre Dillenbourg, Greffier adjoint.

Dans son discours inaugural, le Président élu, Monsieur Léon Bollendorff a consacré une bonne place aux problèmes des pays pauvres, à la faim dans le monde et aux personnes âgées. Il a rappelé en outre qu'il poursuivra ses efforts en vue de revaloriser le travail parlementaire. Voici un extrait du discours du Président de la Chambre:

Il y a un autre problème humanitaire qui me tient à cœur, celui du troisième âge, qui est, lui aussi, d'une brûlante actualité, surtout pour le Luxembourg qui est un des pays les plus concernés par ce problème en raison de sa situation démographique inversée. L'évolution de cette situation devient de plus en plus

alarmante, étant donné que le nombre de personnes âgées augmente sans cesse, grâce à des conditions de vie plus hygiéniques et plus aisées et particulièrement grâce aux progrès de la médecine moderne, alors que la natalité est en régression permanente pour des raisons aussi variées que nombreuses, de sorte que la disparité entre la population âgée et la population active s'amplifie d'année en année. Les données statistiques à ce sujet sont très éloquentes.

L'Organisation des Nations Unies a consacré une conférence aux problèmes des personnes âgées au mois de juillet dernier à Vienne. C'est la preuve que le problème de la vieillesse se pose au niveau mondial quoique différemment de pays en pays.

Les pouvoirs publics ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir à cette catégorie sociale une existence dans la sécurité et la dignité.

Il est évident que, pour atteindre cet objectif, la situation matérielle des personnes âgées doit suffire à leurs besoins essentiels. C'est une condition primordiale. La majeure partie de nos concitoyens âgés bénéficient de rentes et pensions desservies par les divers régimes de la sécurité sociale, mais trop souvent encore ces émoluments frôlent le minimum vital. Il nous invite, nous responsables politiques, à parer à cette carence au plus vite.

Cependant, je constate avec satisfaction que notre pays est doté d'une remarquable infrastructure d'hébergement pour la population âgée valide et invalide. Selon le relevé sur les institutions et services en faveur des personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg, publié en septembre 1981 par le Ministère de la Famille, du Logement social et de la Solidarité sociale, nous comptons actuellement cinquante-cinq établissements réservés aux gens âgés. Ces établissements, studios et appartements, maisons

de retraite, maisons de soins et maisons de convalescence, appartiennent soit à des institutions privées, soit à des communes et à l'Etat. Les personnes âgées ont en outre la possibilité de recourir à un certain nombre de services appropriés pour les aider matériellement et moralement en cas de besoin. Je cite le Service de Gérontologie du Ministère de la Famille, le Fonds national de Solidarité, les Aides-Seniors, l'AMIPERAS, les Centres médico-sociaux et dispensaires, les Repas sur roues, le Téléphone-seniors et le Transport-seniors, services qui permettent aux personnes âgées de rester dans leur cadre de vie accoutumé jusqu'à l'extrême limite.

Bien que nous ne soyons déjà pas mal nantis pour secourir nos compatriotes âgés et pour leur rendre la vie agréable, de nombreuses demandes d'admission aux maisons de retraite restent insatisfaites et les services offerts à ceux qui désirent rester chez eux ne sont pas encore assez développés. Il faudra donc à l'avenir persévérer dans nos efforts sur ce plan afin que nulle personne âgée ne doive éprouver le sentiment d'être délaissée.

J'ai déjà évoqué tout à l'heure la sévère crise économique qui affecte aussi notre pays. Je n'ai pas l'intention d'empiéter ici sur nos prochains débats, où nous aurons tous l'occasion de procéder à un examen minutieux des problèmes qui nous préoccupent et de proposer des thérapeutiques. Je me contenterai ici de signaler quelques-uns de nos principaux problèmes économiques actuels:

La croissance du PIB se situe près de zéro; le chômage et plus particulièrement le chômage des jeunes s'accroît davantage; la hausse moyenne des prix atteindra en 1982 environ 10%, d'où augmentation du taux d'inflation; la facture pétrolière est en augmentation constante; le coût des produits de l'industrie pétro-chimique a considérablement augmenté, de même que celui des transports, de l'essence, du chauffage, en raison de la hausse spectaculaire des prix pétroliers; la situation budgétaire de l'Etat s'est détériorée à tel point que le budget accuse un déficit d'un peu plus de 1% du PIB; la balance commerciale est déficitaire (ce déficit a été de 22 milliards en 1982); les faillites se multiplient et de nombreuses entreprises se trouvent en difficulté; la situation de la sidérurgie n'est guère prometteuse; le secteur bancaire est, lui aussi, menacé en raison des difficultés financières de nombreux pays lourdement débiteurs et de maintes grandes entreprises des pays développés.

S'il appartient aux experts d'analyser ces problèmes et leurs causes, les hommes politiques sont appelés à faire leur choix parmi les solutions proposées et à prendre des décisions. Il faudra un courage certain à ces derniers, car il serait absolument insoutenable de se laisser guider en cette matière par des motifs de politique de parti ou de corporatisme, car seulement des décisions honnêtes et courageuses pourront nous préserver de la catastrophe.

Nous voici parvenus, non seulement au début de la session 1982/83, mais aussi à la fin de la session 1981/82. Vous penserez certainement avec moi, mes

chers collègues, que c'est l'instant de jeter un regard sur le chemin parcouru et de nous poser quelques questions sur l'avenir.

Si la session écoulée fut particulièrement lourde, elle fut aussi singulièrement riche de travail accompli. Nous avons tenu 73 séances publiques, 2 séances non publiques, 360 réunions de commissions, voté 77 projets de loi, évacué 14 projets de règlements grand-ducaux, discuté 9 interpellations, traité 197 questions au Gouvernement et 209 demandes de naturalisation.

Outre le budget qui nous occupe chaque année de septembre à décembre, nous avons évacué entre autres des projets de loi et de règlements grand-ducaux concernant: l'office du ducroire; l'égalité de traitement entre hommes et femmes quant à l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles; les réquisitions civiles et militaires en cas de conflit ou de crise internationales ou de catastrophe grave; l'indemnisation de la victime en cas de détention préventive inopérante; l'accord culturel avec la République Fédérale d'Allemagne; le Fonds culturel national; les licenciements collectifs; l'accession de l'Espagne au Traité de l'Atlantique Nord; des mesures de reconversion économique et sociale dans l'agriculture, le commerce et l'artisanat; les prestations familiales; les règles juridiques applicables en matière de succession; des mesures spéciales en vue d'assurer le maintien de l'emploi et la compétitivité générale de l'économie; le périmètre viticole; le bail à ferme; les relations entre l'Etat et l'enseignement postprimaire privé; le 3^e programme quinquennal d'équipement sportif; l'occupation d'étudiants; le droit de la filiation et des incapables majeurs; la coopération au développement; les banques et établissements de crédit; la protection de la nature et des ressources naturelles; la protection de la vie privée; l'approvisionnement du pays en produits pétroliers en cas de nécessité; le statut de l'Eglise protestante réformée; le fonds pour le logement à coût modéré; la concurrence déloyale.

Quant à la présente session, j'espère que nous pourrons nous occuper de façon décisive, outre le budget pour l'année 1983, de problèmes en rapport avec: l'Institut monétaire luxembourgeois et l'association monétaire avec la Belgique; la Caisse d'Epargne; le régime de prêts aux jeunes ménages et l'aide au logement; les organismes de placement collectif; la loi électorale; la conservation et la protection des sites et monuments nationaux; l'exercice de la profession de médecin; l'assurance pension en cas de vieillesse, d'invalidité et de survie, plus communément appelée « Rentenreform » et de bien d'autres.

Pour conclure, le Président Bollendorff a traité plus spécialement des mesures à envisager et à mettre en œuvre pour accroître l'efficacité des travaux des commissions parlementaires, de la procédure des questions au Gouvernement, de l'urgence et de l'opportunité à construire un nouveau bâtiment pour la Chambre, ainsi que de la révision et de l'adapta-

tion de notre loi fondamentale, tenant compte de l'évolution des institutions et de la société en général.

En fin de séance, la Chambre des Députés a procédé à la désignation des membres des différentes commissions permanentes et des autres organes prévus par le règlement de la Chambre des Députés.

Composition de la Chambre des Députés

1. Berchem Albert, PD
2. Berg Benny, POSL
3. Birtz Nicolas, POSL
4. Bisdorff Aloyse, PC
5. Bollendorff Léon, PCS
6. Brasseur Anne, PD
7. Braun Victor, PD
8. Brebsom Jos, POSL
9. Burger René, PCS
10. Colling François, PCS
11. Cravatte Henry, n. i.
12. Dichter Jean-Pierre, PCS
13. Dondelinger Willy, POSL
14. Eyschen Joseph, PD
15. Fischbach Marc, PCS
16. Frieden Pierre, PCS
17. Gerson Emile, PCS
18. Gitzinger Robert, PD
19. Glesener Jean-Pierre, PCS
20. Goedert Jean, PCS
21. Goerens Charles, PD
22. Gremling Jean, PSI
23. Hamilius Jean, PD
24. Hellinckx Camille, PD
25. Hengel René, POSL
26. Hennicot-Schoepges Erna, PCS
27. Hubsch René, PD
28. Juncker Edouard, PCS
29. Koch Henri, PCS
30. Krieps Robert, POSL
31. Krier Roger, POSL
32. Lenert Roger, PCS
33. Lentz Marcelle, PCS
34. Lucius Joseph, PCS
35. Lulling Astrid, PSD
36. Majerus Nic., PCS
37. Margue Georges, PCS
38. Mart René, PD
39. Meintz Carlo, PD
40. Mosar Nicolas, PCS
41. Nanquette Henri, PCS
42. Pescatore Claude, PD
43. Polfer Lydie, PD
44. Poos Jacques-F., POSL
45. Prussen Robert, PD
46. Rau Fernand, PCS
47. Reding Viviane, PCS
48. Regenwetter Jean, POSL
49. Rippinger Jean-Paul, PD
50. Schlechter Marcel, POSL
51. Steichen René, PCS
52. Thoss Maurice, POSL
53. Urbany René, PC

54. Urwald Jean-Pierre, PCS
55. Van den Bulcke René, POSL
56. Wagener Pol, PCS
57. Weiler Camille, POSL
58. Weirich Jos, EdF
59. Wohlfart Joseph, POSL

Clés: PCS = Parti chrétien social
POSL = Parti ouvrier socialiste luxembourgeois
PD = Parti démocratique
PC = Parti communiste
PSD = Parti social-démocrate
PSI = Parti socialiste indépendant
EdF = Enrôlés de Force

Composition des commissions parlementaires

Commission de Travail

Léon Bollendorff, Président
Nicolas Mosar, Carlo Meintz, Benny Berg

Commission des Pétitions

Pierre Frieden, Président
Robert Gitzinger, Vice-Président
René Burger, Emile Gerson, Jean-Pierre Urwald;
Camille Hellinckx, Jean-Paul Rippinger; René Hengel, Roger Krier, Camille Weiler; Joseph Weirich

Commission des Comptes

Pol Wagener, Président
Jean Hamilius, Vice-Président
Jean-Pierre Glesener, Fernand Rau, René Steichen;
Anne Brasseur, René Hubsch; Nic Birtz, Jean Regenwetter, René Van den Bulcke; Joseph Weirich

Commission des Affaires étrangères

Carlo Meintz, Président
Georges Margue, Vice-Président
Marc Fischbach, Henri Koch, Joseph Lucius; Lydie Polfer, Robert Prussen; Willy Dondelinger, Jacques-F. Poos, René Van den Bulcke, Astrid Lulling

Commission de la Force publique

René Mart, Président
Edouard Juncker, Vice-Président
Pierre Frieden, Jean-Pierre Glesener, René Steichen; Charles Goerens, René Hubsch; René Hengel, Marcel Schlechter, Maurice Thoss; Henry Cravatte

Commission des Affaires sociales

Viviane Reding, Président
Claude Pescatore, Vice-Président
François Colling, Marc Fischbach, Emile Gerson;
Anne Brasseur, Victor Braun; Benny Berg, René Hengel, Jean Regenwetter; Astrid Lulling

Commission des Finances et du Budget

Nicolas Mosar, Président
Carlo Meintz, Vice-Président
François Colling, Fernand Rau, Pol Wagener; Charles Goerens, Claude Pescatore; Benny Berg, Jacques-F. Poos, Maurice Thoss; Aloyse Bisdorff

Commission de l'Economie, des Classes moyennes et du Tourisme

René Mart, Président
Fernand Rau, Vice-Président
François Colling (remplaçant: Roger Lenert – questions Tourisme), Emile Gerson, Jean-Pierre Urwald; Charles Goerens (remplaçant: Robert Gitzinger – questions Tourisme), Claude Pescatore; Willy Dondelinger, Jacques-F. Poos, Maurice Thoss; Joseph Weirich

Commission agricole

René Steichen, Président
Charles Goerens, Vice-Président
Roger Lenert, Henri Nanquette, Pol Wagener; Victor Braun, Robert Gitzinger; Joseph Brebsom, Marcel Schlechter, Camille Weiler; Astrid Lulling

Commission de l'Education nationale et des Affaires culturelles

Erna Hennicot-Schoepges, Président
René Hubsch, Vice-Président
Jean-Pierre Dichter, Henri Koch (remplaçant: Pol Wagener – questions Affaires culturelles), Roger Lenert; Anne Brasseur, Carlo Meintz; Nic Birtz, Robert Krieps, Roger Krier; Aloyse Bisdorff

Commission juridique

Camille Hellinckx, Président
Georges Margue, Vice-Président
Marc Fischbach, Pierre Frieden, Nicolas Mosar; Lydie Polfer, Jean-Paul Rippinger; Robert Krieps, Maurice Thoss, René Van den Bulcke; Jean Gremling

Commission de la Fonction publique

Carlo Meintz, Président
Pierre Frieden, Vice-Président
Edouard Juncker, Roger Lenert, Pol Wagener; Victor Braun, René Hubsch; Willy Dondelinger, Marcel Schlechter, Joseph Wohlfart; Jean Gremling

Commission des Transports, des Communications et de l'Energie

Jean Hamilius, Président
François Colling, Vice-Président
Jean-Pierre Dichter, Jean-Pierre Glesener, Joseph Lucius; Robert Gitzinger, Claude Pescatore; Joseph Brebsom, Roger Krier, Marcel Schlechter; Aloyse Bisdorff

Commission des Travaux publics

Claude Pescatore, Président
Edouard Juncker, Vice-Président
Jean Goedert, Henri Nanquette, Jean-Pierre Urwald; Robert Gitzinger, Lydie Polfer; René Hengel, Roger Krier, Joseph Wohlfart; René Urbany

Commission des Affaires communales

Georges Margue, Président
Jean-Paul Rippinger, Vice-Président
Jean-Pierre Dichter, Jean Goedert, Edouard

Juncker; Victor Braun, René Hubsch; Nic Birtz, Joseph Brebsom, Joseph Wohlfart; Henry Cravatte

Commission de la Santé et de la Famille

Robert Prussen et René Burger, Co-Présidents
Jean Goedert (remplaçant: Erna Hennicot-Schoepges – questions Famille et Logement), Marcelle Lentz, Nicolas Majerus (remplaçant: Viviane Reding – questions Famille et Logement); Victor Braun (remplaçant: Anne Brasseur – questions Famille et Logement), Joseph Eyschen; Benny Berg, Nic Birtz, Camille Weiler; Joseph Weirich

Commission de l'Education physique, de la Jeunesse et des Loisirs

Anne Brasseur et Viviane Reding, Co-Présidents
René Burger, Jean-Pierre Dichter, Pierre Frieden; Charles Goerens, Robert Prussen; René Hengel, Roger Krier, Camille Weiler; Aloyse Bisdorff

Commission de la Révision constitutionnelle

Georges Margue, Président
Camille Hellinckx, Vice-Président
Marc Fischbach, Nicolas Mosar, René Steichen; Lydie Polfer, Jean-Paul Rippinger; Benny Berg, Robert Krieps, René Van den Bulcke; René Urbany

Commission pour la Vente de Domaines de l'Etat

Jean-Pierre Urwald, Président
Joseph Eyschen, Vice-Président
Emile Gerson, Roger Lenert, Joseph Lucius; Jean Hamilius, René Hubsch; Jean Regenwetter, Marcel Schlechter, Camille Weiler; Joseph Weirich

Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Nicolas Mosar, Président
Robert Gitzinger, Vice-Président
Marcelle Lentz, Nicolas Majerus, René Steichen; Jean Hamilius, Jean-Paul Rippinger; Willy Dondelinger, Jacques-F. Poos, Joseph Wohlfart; Henry Cravatte

Composition des bureaux des groupes parlementaires

Groupe parlementaire du Parti Chrétien Social (PCS)

Président: Monsieur Nicolas Mosar
Vice-Présidents: Messieurs François Colling, Edouard Juncker, Fernand Rau
Secrétaire-Député: Monsieur Marc Fischbach
Responsable à l'information: Madame Erna Hennicot-Schoepges
Trésorier: Monsieur Pol Wagener
Secrétaire parlementaire: Monsieur Jean-Claude Juncker
Secrétaires: Mesdames Marie-Louise Giampellegrini-Wilwo, Alice Fournelle-Molitor

Groupe parlementaire du Parti Démocratique (PD)

Président: Monsieur Carlo Meintz
Vice-Président: Monsieur René Hubsch
Trésorier: Monsieur Camille Hellinckx

Secrétaire parlementaire: Monsieur Mill Even
Secrétaire: Madame Marie De Nuccio-Schiltz

*Groupe parlementaire du Parti Ouvrier Socialiste
Luxembourgeois (POS)*

Président: Monsieur Benny Berg

Vice-Présidents: Messieurs Robert Kriepps, Jacques-F. Poos

Trésorier: Monsieur Jean Regenwetter

Secrétaire parlementaire: Monsieur Robert Goebbels

Secrétaire: Madame Sylvie Asselborn-Huber

La politique étrangère du Gouvernement luxembourgeois

Exposé budgétaire de Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires étrangères,
fait à la Chambre des Députés le 21 octobre 1982

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Députés,

Au cours de l'année écoulée, la situation internationale, politique et économique s'est encore considérablement détériorée. Les principaux foyers de conflits et de tensions existants, relations Est-Ouest, Moyen-Orient, se sont aggravés ou étendus, d'autres sont venus s'y ajouter — je pense notamment à la guerre des Falklands/Malouines et à l'Amérique Centrale. Partout où nous tournions le regard, ce ne sont que guerres, révolutions, massacres, répressions et actes de terrorisme.

Du côté économique, le tableau n'est pas moins sombre. A l'exception de quelques îlots de prospérité, le chômage a pris des proportions inquiétantes; le rythme de l'inflation semble incontrôlable; le système monétaire international est dans une situation chaotique. Nous vivons actuellement la crise économique la plus dure et la plus longue depuis la deuxième guerre mondiale.

La solidarité occidentale, qui a été, pendant plus de trente ans, le fondement de la paix et de la prospérité de nos pays, subit les contrecoups du marasme économique et financier, et nonobstant les efforts sincères de part et d'autre les tensions s'accroissent dangereusement entre les Etats-Unis et l'Europe.

On ne peut s'empêcher de penser aux années trente de funeste mémoire. Et, en effet, les voix se multiplient qui mettent en garde que sous l'effet cumulatif de tous les facteurs déstabilisateurs, les équilibres fondamentaux, qui ont dominé notre planète depuis la deuxième guerre mondiale, puissent être bouleversés et notre monde sombrer dans un état d'anarchie généralisée. Ce danger est réel, mais nous voulons garder l'espoir que l'usage intelligent des nombreux mécanismes politiques, économiques et financiers dont nous disposons aujourd'hui et qui ont atteint un degré de développement et de perfectionnement technique inconnu dans l'histoire de l'humanité, nous permettra d'éviter un tel désastre et de maîtriser finalement la situation.

La situation politique internationale

Déjà lors des débats budgétaires de l'année passée, j'avais signalé l'état peu satisfaisant des relations Est-

Ouest. Aux antagonismes existants — occupation militaire de l'Afghanistan et répression contre le peuple afghan, violation toujours plus ouverte et défiante des Droits de l'Homme par la plupart des pays du Pacte de Varsovie —, s'est ajouté depuis lors le problème polonais qui a sérieusement détérioré nos relations avec l'Est. Le 13 décembre le régime polonais a certifié son incapacité à satisfaire les aspirations du peuple polonais en décrétant la loi martiale et en promulguant des lois d'exception contre une population souffrant depuis des années des conséquences de la bureaucratie et de la mauvaise gestion. Aucun régime vraiment démocratique ne peut être indifférent à l'égard du sort de la Pologne et du peuple polonais. Conscient de ses devoirs, le Luxembourg a levé avec insistance sa voix dans différents forums afin de dénoncer tout ce qui porte atteinte à la libre expression de la volonté du peuple polonais. Le principe de la non-ingérence ne peut pas consister dans le silence face à l'injustice, il ne peut exiger de personne de se faire complice de la tragédie polonaise. Par la signature de l'Acte Final de Helsinki ce ne sont pas seulement des Etats particuliers qui se sont engagés, c'est la Communauté des Etats européens et de l'Amérique du Nord qui a pris des engagements formels à l'égard du respect des Droits de l'Homme.

Depuis l'instauration de la loi martiale, le Conseil militaire de salut national a mené une politique de répression massive: des milliers de gens ont été internés et arrêtés, condamnés selon une justice expéditive par des tribunaux spéciaux; des campagnes de dénigrement ont été lancées contre les chefs des syndicats libres et contre tout homme qui osait n'être pas d'accord avec le régime militaire; des «déclarations de loyauté» ont été imposées aux fonctionnaires publics sous menace d'être licenciés; l'association des journalistes polonais a été dissoute par la force. Le point culminant de cette politique agressive contre un peuple qui lutte pour la sauvegarde de ses libertés a été la promulgation d'une loi cynique qui a «délégalisé» le syndicat indépendant «Solidarité» et ceci après l'étouffement progressif de toute activité syndicale.

L'interdiction de «Solidarité» abolit les acquis des accords de Gdansk. Le Gouvernement luxembour-

geois déplore vivement ces mesures qui ne sauraient conduire ni vers le renouveau et la réconciliation nationale en Pologne ni vers la reprise du dialogue avec les pays à démocratie pluraliste. Les événements sanglants à l'occasion du 2^e anniversaire des accords de Gdansk ont démontré l'isolement de ce pouvoir qui ne réussit que par les menaces et par la répression à maîtriser le courroux populaire.

Après les événements récents, nous sommes plus que jamais convaincus que le gouffre séparant la société polonaise de l'Etat ne peut être comblé que si les trois conditions que la Communauté Européenne avait formulées le 4 janvier dernier sont remplies: levée de l'état de siège, libération des personnes arrêtées et restauration d'un dialogue général avec les composantes de la société polonaise, à savoir l'Eglise et le syndicat indépendant. Tant qu'il n'y aura pas de réponse favorable à ces demandes, un développement en Pologne dans le calme s'avérera impossible et le climat général des relations Est-Ouest s'en ressentira inéluctablement. Entretemps et malgré les relations tendues avec les autorités militaires de Varsovie, le Gouvernement et, je suis convaincue, le peuple luxembourgeois entier continueront à faire tout leur possible pour alléger le sort malheureux de la population polonaise. Aussi bien sur le plan communautaire que sur le plan national des actions significatives ont été entreprises en matière d'aides humanitaires. Par ailleurs je rappelle que le Luxembourg a été un des premiers pays à accueillir des réfugiés polonais regroupés dans les camps autrichiens.

Nous sommes à la veille de la reprise de la réunion de Madrid dans le cadre de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe. La nouvelle session qui débutera le 9 novembre restera placée sous le signe déplorable des événements dramatiques qui ont sérieusement détérioré le climat des relations Est-Ouest et qui ont par conséquent empêché jusqu'à présent la conclusion d'un document final.

La délégation luxembourgeoise ira à Madrid avec la volonté de reprendre les négociations. Nous sommes d'avis que le document présenté le 16 décembre 1981 par les pays neutres et non-alignés continue à fournir la meilleure base pour de telles négociations. Tel reste le cas, même si déjà au moment de son dépôt, les Etats occidentaux avaient formulé des réserves quant au libellé de certaines recommandations, plus spécifiquement dans le domaine des Droits de l'Homme. Un autre point très important de désaccord reste la formulation d'un mandat pour une conférence sur la sécurité et le désarmement en Europe, notamment la partie du mandat portant sur la zone d'application des mesures de confiance et de désarmement. Il est bien clair que nous maintiendrons notre position initiale visant à incorporer dans un mandat précis et non équivoque tout le continent européen.

Il est évident que nous ne pourrions pas agir comme si rien ne s'était passé en Pologne et dans d'autres pays de l'Europe orientale. Je cite ici à titre d'exemple l'interruption, par l'Union Soviétique, des liaisons téléphoniques directes. De telles mesures, qui

violent d'une manière flagrante les stipulations de l'Accord de Helsinki, nous préoccupent vivement et un document final de Madrid devra d'une façon ou d'une autre tenir compte de nos préoccupations et donner des assurances pour une attitude de toutes les parties qui soit conforme aux recommandations du document de 1975.

En résumé, la position de la délégation luxembourgeoise sera constructive et elle tâchera d'aboutir, ensemble avec ses partenaires, à un document substantiel et équilibré et ceci dans les meilleurs délais possibles.

Le Moyen-Orient reste actuellement plus que jamais parmi les régions les plus instables du monde. A la guerre absurde, qui continue d'opposer après plus de deux ans l'Iran et l'Irak, se sont ajoutés durant l'été passé les événements dramatiques au Liban, à l'origine desquels s'est trouvée l'invasion des troupes israéliennes. Après avoir été durement éprouvé par une guerre civile impitoyable qui a sévi depuis 1975 entre les différentes communautés religieuses, ce pays autrefois si prospère ainsi que sa capitale ont été ravagés pendant six semaines par l'armée israélienne. Le Gouvernement luxembourgeois s'est élevé avec ses partenaires de la Communauté Européenne contre cette action des autorités de Jérusalem qui a causé la mort de milliers d'innocents parmi la population civile. Ensuite est intervenu le massacre froidement perpétré de plusieurs centaines de réfugiés palestiniens, après le départ des forces armées de l'OLP de Beyrouth, qui a porté à son comble une horreur déjà insoutenable. De plus cette guerre libanaise a fait de dizaines de milliers de Palestiniens des sans-abri qui ne savent pas où et dans quelles conditions ils vont passer l'hiver prochain.

La question se pose dans ces conditions comment le Liban pourra retrouver la paix à laquelle ce pays martyr aspire depuis de si longues années ? Nous estimons qu'un Gouvernement central, fort et indépendant ne sera en mesure de rétablir son autorité sur l'ensemble du territoire qu'à la condition qu'Israël aussi bien que la Syrie et l'OLP consentent à retirer toutes leurs troupes du Liban. Des efforts en cours prévoient un retrait en phases successives. Il faut espérer qu'ils aboutiront avant la fin de l'année.

Cependant, même une paix revenue au Liban dans un avenir plus ou moins rapproché ne devra nous faire oublier le sort de ces quatre millions de Palestiniens qui sont dispersés en Israël ainsi que dans une dizaine d'Etats arabes. Aucun règlement du conflit israélo-arabe n'est concevable sans que le peuple palestinien ne soit associé aux négociations par l'intermédiaire également de l'Organisation pour la Libération de la Palestine.

Si le droit d'Israël à exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues ne peut être mis en question, je voudrais souligner que le droit à l'autodétermination pour les Palestiniens est tout aussi indispensable à toute solution globale au Proche-Orient. Le Luxembourg et ses partenaires de la Communauté Européenne se sont prononcés depuis le Conseil Européen de Venise en juin 1980 à plusieurs reprises en

faveur de ces deux principes qui demeurent fondamentaux à nos yeux et semblent en train d'être reconnus également par les parties concernées. Les propositions que le Président Reagan a présentées dans son discours du 1^{er} septembre, et notamment l'idée d'associer un territoire palestinien situé en Cisjordanie et dans la bande de Gaza au Royaume de Jordanie, pourraient offrir aux protagonistes l'occasion de réaliser des progrès en ce qui concerne la question palestinienne. Par ailleurs, la déclaration de Fès adoptée le 9 septembre par les Chefs d'Etat et de Gouvernement arabes témoigne de leur volonté unanime ainsi que de celle des dirigeants de l'OLP de rechercher, par des moyens pacifiques, une paix juste pour la région, qui engloberait tous les Etats, y compris Israël. Il est hautement regrettable que les dirigeants de Jérusalem aient cru devoir rejeter coup sur coup ces deux initiatives sans même vouloir en discuter. Je n'en pense pas moins qu'après les événements tragiques survenus durant ces derniers mois au Liban, les nouvelles propositions américaines et la prise de position arabe de Fès pourraient ouvrir la voie à des négociations vers une paix juste et durable dont profiteraient tous les peuples de cette région. Pour y parvenir, les parties concernées devront d'abord créer entre elles un climat de confiance devenu indispensable après plus de trente ans de haine et de guerres souvent meurtrières.

En Asie, le Cambodge reste, comme l'Afghanistan, sous la domination d'une puissance étrangère. Avec l'appui de l'Union Soviétique, le Vietnam a envahi ce malheureux pays sous le prétexte de le libérer d'un régime barbare et génocidaire et il continue cette occupation malgré les appels répétés des Nations Unies en faveur d'une solution politique négociée.

Toutefois, cette année a apporté de nouveaux développements qui pourraient contribuer à une solution du problème, et notamment la formation d'un gouvernement de coalition sous le Prince Sihanouk. Il y a eu aussi des contacts entre le Vietnam et d'autres pays de la région, qui – sans avoir amené des résultats jusqu'ici – pourraient peut-être faire naître un nouvel espoir.

Nous sommes d'avis qu'il doit être possible de trouver une solution satisfaisante pour les aspirations légitimes de toutes les parties, mais surtout qu'il est temps de mettre fin aux souffrances terribles qu'a dû subir le peuple cambodgien, afin qu'il puisse renaître dans un Kampuchéa neutre, indépendant et libre de toute ingérence étrangère.

Les pays de l'Afrique restent confrontés à la lourde tâche de régler leurs problèmes internes et externes d'une façon non-violente et pacifique. Le désarroi régnant au sein de l'OUA ne facilite évidemment pas cette œuvre, mais il faut espérer que cette organisation reprendra sans tarder son rôle unique dans le règlement pacifique des différends en Afrique.

Dans la région du Sud de l'Afrique deux objectifs majeurs restent à atteindre: l'indépendance de la Namibie et l'abolition de la politique raciste de l'apartheid.

Nous sommes heureux de constater les progrès réels qui se concrétisent sur la voie compliquée qui mènera la Namibie à l'indépendance, conformément à la résolution 435 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et nous félicitons les pays du Groupe des Cinq pour leurs efforts dans cette direction. Mais nous nous devons aussi de lancer un appel urgent à toutes les parties concernées de faire preuve d'un esprit courageux de conciliation et de sagesse pour que puisse être trouvée une solution définitive. Dans ce contexte, nous condamnons les incursions armées de l'Afrique du Sud en Angola qui ne peuvent que retarder cette solution.

En Afrique du Sud même, l'oppression de la population noire par une minorité de blancs continue en violation flagrante des droits de l'homme les plus fondamentaux. Cette institutionnalisation du racisme que constitue l'apartheid ne peut mener à la longue qu'à des conséquences dramatiques et violentes. Le Luxembourg, ensemble avec ses partenaires de la Communauté, ne cesse d'œuvrer et de plaider afin que le gouvernement de Pretoria établisse une société juste et libre pour tous.

Aux foyers de tension habituels s'est ajoutée cette année un nouveau conflit dans l'Atlantique du Sud.

La crise autour des Iles Falkland/Malouines, qui a commencé par le débarquement illégal des Argentins sur l'île de South Georgia pour continuer par l'occupation de Port Stanley et des deux îles principales, a été particulièrement ressentie au Luxembourg alors que la victime de l'agression est l'un de nos meilleurs alliés. Ensemble avec ses partenaires de la Communauté, le Luxembourg a fait preuve de solidarité avec ses amis britanniques tout au long de la crise. Notre attitude était dictée par la défense des principes de la Charte des Nations Unies aussi fondamentaux que le non-recours à la force et le droit des peuples à l'autodétermination, principes qui traditionnellement inspirent notre attitude et notre diplomatie.

Cependant, la crise autour des Iles Falkland/Malouines ne devra empêcher à la longue le développement de nos relations avec les pays de l'Amérique Latine. Les pays de la Communauté ont de longs rapports historiques ainsi que d'étroits liens culturels, commerciaux et même familiaux avec les pays de l'Amérique du Sud et de l'Amérique Centrale. Ceci devrait nous inciter à surmonter des différends actuels pour étendre notre coopération avec ces Etats.

L'Amérique Centrale, en particulier, ne cesse de nous préoccuper, compte tenu des conflits intérieurs qui la déchirent. Les graves problèmes économiques et sociaux ont créé des foyers de tension locaux sur lesquels vient se superposer la rivalité Est-Ouest, ce qui tend à internationaliser de plus en plus ces problèmes. Aux ingérences politiques extérieures s'ajoutent l'accroissement des livraisons d'armes qui mènera fatalement à un recours de plus en plus fréquent à la violence.

Tout comme ses partenaires, le Luxembourg est d'avis que seuls le dialogue politique et les négociations peuvent amener une solution pacifique et dura-

ble. Nous saluons par conséquent les propositions émanant de divers pays de la région pour trouver un règlement aux conflits qui persistent.

C'est devant cette toile de fond de crises internationales et de climat de méfiance générale que l'OTAN est appelée à exercer ses responsabilités. La base du concept de dissuasion et de défense de l'Alliance a toujours été l'équilibre politique et militaire. Deux stratégies sont inextricablement liées dans cette notion d'équilibre; d'une part, la capacité et la volonté d'assurer une défense véritable, d'autre part la volonté de s'engager dans un processus de contrôle des armements et de désarmement. A l'intérieur d'une telle stratégie il y a bien sûr la possibilité de variantes. Dans les premières années de l'Alliance, la stratégie de défense reposait sur le principe des représailles massives; dans les années soixante ce concept a fait place à celui de la riposte graduée. Actuellement des réflexions ont lieu sur un nouveau concept qui, sans supprimer la dissuasion nucléaire in extremis, mettrait l'accent beaucoup plus sur le potentiel conventionnel. Il s'agit en fait d'un élargissement du concept de la réponse graduée. Dans ce contexte et vu que l'équilibre dans l'armement conventionnel joue particulièrement en défaveur de l'Ouest, les alliés seraient appelés à faire de nouveaux efforts afin de pouvoir, dans le domaine conventionnel, arrêter une agression par une défense avancée. L'alternative est soit celle du réarmement jusqu'au niveau atteint par les pays du Pacte de Varsovie soit celle du désarmement par celui des deux camps qui détient une suprématie manifeste. Le Luxembourg opte nettement en faveur de l'alternative qui vise à rechercher l'équilibre au niveau le plus bas possible en tenant compte des intérêts de sécurité de toutes les Parties. Le désarmement équilibré doit ainsi conduire à une plus grande stabilité internationale.

C'est dans cette optique que s'inscrit également «l'option zéro» en matière d'armes nucléaires de théâtre préconisée par le Gouvernement américain, à savoir le non-déploiement des missiles de croisière et des Pershing 2 américains en contrepartie du démantèlement des SS 4 et SS 5 et du retrait des SS 20 du côté soviétique. Malheureusement et malgré le moratoire annoncé par Monsieur Brejnev en mars de cette année, nous avons des indications sérieuses que l'URSS a continué aussi bien la mise en place de nouvelles fusées SS 20 que la construction de nouveaux sites de lancement.

La défense occidentale — et ceci est attesté également par des instituts neutres et indépendants — souffre d'un déséquilibre quantitatif vis-à-vis de l'Est dans la presque totalité des systèmes de défense. De ce fait il peut de moins en moins être compensé par l'argument de l'avantage qualitatif. Dans un domaine aussi sensible que celui des forces nucléaires de théâtre, qui met directement en cause la sécurité de notre continent, nous ne pouvons tolérer que le déséquilibre manifeste soit encore renforcé. Il faut donc espérer que les négociations actuellement en cours à Genève pourront réussir et nous savons que les Américains les abordent avec le souci d'aboutir. Si toute-

fois elles devaient échouer du fait de l'inflexibilité soviétique, les Alliés se verraient obligés de mettre en œuvre les décisions unanimes prises en décembre 1979.

Dans le domaine qui touche plus à la sécurité globale — je parle des armes stratégiques — nous sommes heureux que les négociations «START» aient pu débiter le 29 juin dernier et que des consultations étroites aient eu lieu à ce sujet au sein de l'Alliance. Nous sommes ici en présence de pourparlers très difficiles et de longue haleine qui sont encore dans leur phase de départ. Il paraît dès lors prématuré de formuler des prévisions à leur sujet.

L'Ouest a présenté de nouveaux projets de désarmement non seulement dans le domaine nucléaire mais encore dans celui de l'armement conventionnel. En juillet une nouvelle proposition globale a été introduite à Vienne pour relancer les négociations sur une réduction réciproque et équilibrée des forces conventionnelles en Europe Centrale (MBFR), négociations auxquelles le Luxembourg participe directement. Ce projet maintient le principe de l'engagement collectif et fixe d'emblée le déroulement des phases de réduction. La proposition ne prévoit plus deux étapes de réduction différentes comme résultat de deux traités différents, mais un seul traité intégré qui réglerait tout le processus du désarmement. Le but reste un plafond collectif de 900.000 hommes de part et d'autre.

Même si un plafond équilibré est atteint à Vienne, l'Europe occidentale reste néanmoins menacée par le potentiel global de l'URSS, compte tenu notamment de l'asymétrie géostratégique de l'Europe, très défavorable à l'Occident. C'est la raison pour laquelle le Luxembourg est un partisan engagé d'une Conférence sur les mesures de confiance et le désarmement dans le cadre de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe. Dans notre esprit, l'ensemble de ces négociations en cours à Madrid devrait aboutir à un désarmement effectif et vérifiable.

Un mot encore sur les travaux du Comité du Désarmement, siégeant à Genève. Le Grand-Duché n'est pas membre de cette organisation, mais les travaux du Comité font constamment l'objet d'échanges de vues dans le cadre de la coopération politique et nous suivons de près les travaux entre le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Union Soviétique en vue d'un arrêt complet des essais nucléaires, plus connu en anglais sous le sigle de CTB (Comprehensive Nuclear Test Ban). Deux autres objectifs nous semblent particulièrement désirables; l'élaboration d'une convention qui bannisse le développement, la production et le stockage d'armes chimiques et un accord visant à une plus grande transparence et une vraie comparabilité dans le domaine des budgets militaires.

Questions économiques

J'en viens à présent aux activités du Ministère des Affaires Etrangères dans le domaine des relations économiques extérieures. Sous diverses formes, la participation des services diplomatiques à l'effort

économique et commercial du pays s'est généralisée depuis quelques années et revêt une importance particulière en ces temps de crise.

Les économies de la grande majorité des pays du monde doivent actuellement faire face à une situation difficile, voire dramatique, caractérisée par la montée inquiétante du chômage, par une inflation tenace malgré des taux de croissance économique excessivement bas, par des fluctuations monétaires souvent erratiques, par des endettements publics élevés.

L'insolvabilité de fait d'un nombre croissant d'importants pays débiteurs fait par ailleurs peser de sérieuses menaces sur la stabilité du système financier et bancaire international et introduit un élément supplémentaire d'incertitude dans les relations économiques internationales.

Dans ces conditions, il n'est guère surprenant de constater que le commerce mondial stagne depuis environ 3 ans, alors qu'il avait progressé régulièrement en volume et en valeur jusqu'au début de cette décennie marquée par l'augmentation massive de l'inflation, le caractère de plus en plus heurté de la conjoncture internationale, l'écroulement du système monétaire de Bretton-Woods, les crises énergétiques successives.

En même temps, la concurrence sur les marchés extérieurs se fait de plus en plus dure; lorsque la demande interne et la demande mondiale ne croissent plus, que la capacité financière des clients potentiels s'affaiblit et que, par conséquent, l'offre effective de biens dépasse largement la demande, la lutte entre les fournisseurs, pour s'assurer des débouchés, s'exacerbe.

Cette tendance est encore accentuée par la montée des pays nouvellement industrialisés qui est en train de bouleverser la structure des échanges internationaux. Pour de nombreuses branches industrielles, ces pays disposant d'une main-d'œuvre relativement bon marché, ont dorénavant un avantage comparatif déterminant.

Le domaine de la sidérurgie que nous ne connaissons que trop bien illustre parfaitement les bouleversements intervenus ces dernières années; alors qu'il n'y avait dans les années 50 qu'une bonne dizaine de pays exportateurs d'acier, il y en a aujourd'hui près de 50.

La part croissante prise par les pays nouvellement industrialisés dans le commerce mondial et notamment les formules de coopération Sud-Sud ne concurrencent pas seulement les productions nationales des pays développés, mais commencent déjà à limiter sérieusement leurs débouchés.

Face aux ajustements difficiles et souvent douloureux, de nombreux pays, industrialisés ou autres, cherchent à s'assurer la meilleure part du marché en ayant recours à des mesures protectionnistes de tous genres — subventions massives à l'exportation qui dénaturent la libre concurrence, entraves à la libre circulation des biens et services etc.

Compte tenu de l'ampleur de la crise, cette réaction peut paraître compréhensible à première vue et à court terme. Mais à court terme uniquement, car

elle met en danger le principe même de la liberté des échanges, fondement du système d'après-guerre et condition essentielle de la prospérité de nos pays.

Le Gouvernement luxembourgeois a toujours soutenu et soutiendra toutes les initiatives destinées à contrecarrer de telles tendances et à préserver un système économique fondé sur l'ouverture des frontières. Dans ce contexte, la réunion des Parties contractantes du GATT à niveau ministériel qui aura lieu à Genève en novembre prochain, fournira une occasion d'examiner les difficultés et les blocages croissants que connaît le système commercial international et d'évoquer les graves contentieux qui affectent les relations entre les principaux partenaires commerciaux. Il s'agira pour la communauté internationale de réaffirmer par des engagements politiques concrets sa conviction que les difficultés actuelles ne pourront trouver une solution durable que dans le cadre du libre échangeisme et du maintien des relations commerciales internationales dans un cadre multilatéral.

Nous savons tous que le Luxembourg, en tant que petit pays largement dépendant de l'extérieur pour sa prospérité, voire sa survie économique — point n'est besoin de répéter ici les chiffres attestant cette dépendance extrême, car ils vous sont connus — a tout intérêt à ce que de telles initiatives soient couronnées de succès.

Les comportements étroitement mercantilistes et malthusiens qui se font jour en temps de récession économique frappent, en effet, avec une vigueur particulière les petits pays, moins aptes à se défendre et qui ne disposent pas d'une véritable monnaie d'échange dans les négociations internationales. Dépourvus d'un marché intérieur substantiel, nous avons par ailleurs toutes les raisons de craindre les effets néfastes d'une tendance croissante dans le monde vers le bilatéralisme commercial: compte tenu de sa gamme de produits industriels forcément assez limitée, le Luxembourg ne peut pas, en effet, se lancer dans des opérations de troc de grande envergure.

Bien sûr, la taille de notre pays n'a pas que des inconvénients, j'en conviens volontiers; elle nous a permis d'une certaine façon de mieux nous adapter à la crise et de faire preuve de flexibilité, il n'en reste pas moins vrai que les dangers et menaces qui pèsent sur notre économie sont proportionnellement plus élevés que ceux auxquels doivent faire face des pays plus grands. La disparition de pans entiers de leurs industries est certes grave pour tous les pays en règle générale; mais elle ne remet cependant pas en cause l'essence même de leur survie économique; la crise aiguë dans laquelle se débattent les sidérurgies européennes risque par contre — en raison de la place prépondérante qu'occupe ce secteur dans notre économie — de vider notre pays de sa substance industrielle si les mesures adéquates ne sont pas prises.

Le tableau relativement sombre que je viens de brosser ne doit pas nous plonger dans la résignation; il s'agit au contraire de faire face avec lucidité aux contraintes actuelles et de poursuivre une politique étrangère dynamique ajustée à la défense de nos in-

térêts. Une telle politique présuppose en tout premier lieu la consolidation des liens étroits qui nous rattachent à nos partenaires privilégiés dans le cadre de l'UEBL, du Benelux, et de la CEE. Ce n'est que grâce à son insertion dans les structures précitées que le Luxembourg a pu s'affirmer sur le plan international et défendre ses intérêts politiques et économiques.

Les tensions diverses qui se sont manifestées au sein notamment de l'UEBL et de la CEE dans le courant des 12 mois écoulés ne doivent pas masquer le bénéfice réel que tire notre pays de son appartenance à ces unions, même si certains réaménagements peuvent paraître souhaitables en vue d'une meilleure adaptation aux réalités et aux exigences de notre temps.

UEBL

Je voudrais tout d'abord dire quelques mots sur l'état de nos relations avec le partenaire privilégié qu'est la Belgique. Il ne saurait être nié que les remous monétaires de février dernier ont ébranlé les fondements d'une union longtemps harmonieuse, d'une union qui a souvent et à juste titre été citée comme modèle de cohabitation et de coopération entre Etats voisins. La décision du Gouvernement belge de demander une dévaluation substantielle au sein du SME a été prise, avouons-le, dans des circonstances peu satisfaisantes et a mis le Luxembourg devant un fait accompli d'autant plus difficile à accepter que, vu les structures particulières et l'état de notre économie, il fallait craindre des répercussions très négatives pour le Luxembourg sur les plans économique, financier et social.

Le Gouvernement grand-ducal n'a pas manqué d'entamer avec le partenaire belge des négociations en vue de clarifier les positions et de mettre en place un dispositif qui permettra d'éviter à l'avenir la reproduction d'une situation de ce genre. En attendant de voir aboutir ces pourparlers qui ont donné l'occasion aux représentants luxembourgeois de présenter un certain nombre de demandes relatives aux relations monétaires entre les deux pays, notre Gouvernement a suspendu la procédure d'approbation parlementaire du Protocole belgo-luxembourgeois relatif à l'association monétaire, signé le 9 mars 1981 et qui a pour objet de réaménager un certain nombre de dispositions de cette association.

Je suis persuadée que grâce au climat d'entente et d'amitié qui caractérise depuis des décennies nos relations avec notre voisin belge, notre association commune retrouvera sa stabilité et sa cohésion. Je le suis d'autant plus que les efforts d'assainissement économique entrepris par Bruxelles — efforts que nous suivons avec intérêt et sympathie, — commencent à porter leurs fruits. Il faut espérer que la politique de redressement engagée avec succès par la Belgique pourra être poursuivie avec la même vigueur à l'avenir.

Les événements survenus sur le plan monétaire ont tout naturellement fait passer au second plan d'autres aspects des relations belgo-luxembourgeoises

qui n'en sont pas moins fort importants. L'entrée en vigueur le 6 mars 1982 de la décision prise par le Comité des Ministres de l'UEBL le 9 mars 1981 de proroger l'UEBL pour une nouvelle période de 10 ans en constitue d'ailleurs la meilleure preuve; qu'il suffise ici de mentionner l'étroite collaboration en matière de formation, d'orientation professionnelle, d'emploi, la coopération sans cesse renouvelée dans l'enseignement et le domaine médical, les transports, l'aménagement du territoire, et enfin les multiples liens administratifs qui facilitent grandement la tâche notamment de nos services diplomatiques et économiques.

Benelux

Les événements spectaculaires ont été absents de cet autre cadre privilégié de notre politique extérieure qu'est l'Union économique Benelux. Les organes institutionnels se sont essentiellement consacrés à la coordination des points de vues des trois partenaires en prévision de la discussion des problèmes au niveau des organisations internationales et plus spécialement de la CEE. Longtemps moteur de l'intégration européenne, le Benelux a peu à peu, au gré des progrès réalisés à ce niveau-là, cédé la place aux Communautés, structure plus vaste et plus ambitieuse.

Face à la relative stagnation actuelle des CE la question se pose toutefois de savoir si le temps n'est pas venu pour les 3 pays que nous sommes de redécouvrir notre rôle d'impulsion à l'intérieur de la Communauté, de faire avancer l'Europe des Dix tout en défendant mieux nos intérêts communs face à des partenaires plus puissants.

D'autre part, les difficultés internes au niveau communautaire devraient nous stimuler dans la recherche d'une coopération somme toute logique et, dirais-je, plus nécessaire que jamais entre trois pays au système économique largement comparable, caractérisée par sa grande ouverture sur l'extérieur.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement luxembourgeois abordera la réunion au niveau des Premiers Ministres et des Ministres des Affaires Etrangères prévue avant fin 1982 et destinée à sonder les possibilités d'une relance du Benelux. Nous y aurons notamment l'occasion d'examiner le «manifeste» présenté aux 3 Gouvernements par le Conseil interparlementaire Benelux du 7 mai 1982 à l'occasion de la session commémorative de son 25^e anniversaire; ce manifeste préconise d'intensifier la coopération dans des domaines tels que la circulation des personnes et des marchandises, la politique des investissements productifs, l'énergie . . .

Communauté Européenne

L'importance de la CEE pour le Luxembourg n'est plus à souligner — c'est grâce à l'ouverture du marché communautaire que nous avons pu atteindre une prospérité inégalée auparavant, c'est grâce à son engagement européen de la première heure, que notre pays a acquis un prestige et un poids qui dépassent largement ses dimensions territoriales.

C'est pour cette raison d'ailleurs que le Gouvernement est très préoccupé par l'état de crise chronique dans lequel semble se débattre la Communauté. En effet, celle-ci fait face actuellement à une multitude de problèmes qui, aux yeux de certains, en ébranlent les fondements mêmes. Je ferai remarquer toutefois en guise d'introduction et sans vouloir nier la gravité de ces problèmes, que la CEE, organisme vivant et dynamique, a toujours connu des crises plus ou moins aiguës — est-ce pour surprendre, si l'on pense aux intérêts souvent opposés qu'ont tout naturellement des Etats différents par leurs tailles et leurs structures économiques et sociales ?

Mais la Communauté a toujours su finalement surmonter ses difficultés. Je trouve d'ailleurs très révélateur et très encourageant le fait que les réalisations concrètes de la CEE semblent tellement aller de soi et faire partie de notre patrimoine politique et économique que personne ou presque ne trouve nécessaire d'en parler et d'en accorder le crédit à la CEE !!

La construction européenne reste l'une des œuvres les plus impressionnantes d'après-guerre; l'adhésion de 3 nouveaux membres en 1973, de la Grèce en 1981, et l'entrée prochaine de l'Espagne et du Portugal constituent d'ailleurs à mes yeux des témoignages vivants de l'attrait toujours aussi grand de l'idée européenne. Bien sûr, le nouvel élargissement, entreprise d'une redoutable complexité, ne manquera pas de faire surgir de nouveaux problèmes d'équilibre et d'adaptation chez toutes les parties concernées, et cela notamment sur le plan agricole et sur le marché du travail; je reste cependant convaincue que, quelle que soit l'envergure de la tâche, les difficultés peuvent et doivent être surmontées, si nous y mettons la volonté politique nécessaire.

Ceci étant dit, il ne saurait être nié que les difficultés économiques rencontrées par tous les pays membres pèsent sur le climat général en Europe et mettent la solidarité communautaire à rude épreuve — «den Aarmutt war nach ëmmer e Sträitmécher», la genèse du mandat du 30 mai l'illustre bien, car à l'origine de ce mandat se trouve le problème, d'ailleurs tout à fait réel, de la contribution britannique au financement du budget communautaire.

C'est justement le mérite de la Commission d'avoir, dans son rapport établi en exécution du «mandat du 30 mai», dépassé l'analyse purement comptable du dossier budgétaire et préconisé l'adoption d'une stratégie structurelle et globale de relance européenne centrée autour de

- 1° la relance des politiques existantes et le développement de nouvelles politiques communautaires
- 2° la réforme de la PAC dans le respect des principes de base
- 3° la solution du problème budgétaire proprement dit

Ce n'est pas ici le lieu pour entrer dans le détail des longues et difficiles négociations autour du mandat du 30 mai; qu'il suffise de dire que malgré des progrès significatifs dans beaucoup de domaines, un accord global n'a pas encore pu être obtenu. Des diver-

gences de vues subsistent notamment sur les orientations en matière de dépenses agricoles, d'agriculture méditerranéenne, du problème budgétaire proprement dit qui n'a trouvé, une fois de plus, qu'une solution transitoire.

L'heure n'est manifestement pas aux grands bonds en avant; les péripéties de ces négociations doivent nous inciter à aborder les problèmes communautaires avec réalisme, sans pour cela renier nos idéaux. Que les grands projets, le développement de nouvelles politiques ambitieuses ne progressent guère pour l'instant, est certes éminemment regrettable, mais peut se comprendre.

En revanche, je voudrais lancer une mise en garde contre des tendances malheureusement croissantes de remise en cause de l'acquis communautaire. Ainsi, les entraves de toutes sortes à la libre circulation des marchandises au sein même de la CEE se multiplient, portant préjudice à l'intégrité et au fonctionnement du marché intérieur.

Tout aussi grave me paraît être la tentation apparemment grandissante de raisonner en termes de «juste retour». Il faut se rendre à l'évidence qu'une telle évolution, si elle se concrétisait, irait totalement à l'encontre de la solidarité et de l'esprit communautaires et signifierait la fin d'une organisation originale.

Dans ce contexte, il conviendra de dire un mot d'un dossier qui préoccupe et sensibilise à juste titre la population luxembourgeoise: je parle évidemment de la question des lieux de travail du Parlement européen. Le rapport avec ce qui précède peut à première vue paraître lointain, mais ne s'agit-il pas dans les deux cas d'une atteinte à une certaine idée que nous nous faisons de l'Europe ?

La fameuse résolution du 7 juillet 1981 du Parlement européen, modifie, en effet unilatéralement le statu quo établi en droit et en fait depuis 1965 au seul détriment de notre pays.

Je n'entends pas revenir ici sur les péripéties de cette affaire délicate alors que le dossier est pendant devant la Cour de Justice des Communautés Européennes — je voudrais tout simplement rappeler que le recours en annulation pour incompétence et violation des formes substantielles de la Délibération de l'Assemblée du 7 juillet 1981 introduit par le Gouvernement luxembourgeois vise, au-delà de la défense de nos intérêts propres, à garantir le respect du droit communautaire et des engagements qui nous gouvernent.

Je regrette de devoir constater que le déroulement normal de la procédure judiciaire n'a pas fait disparaître toute velléité de préjuger dans les faits — notamment par des transferts de fonctionnaires — la décision attendue de la Haute Juridiction. Il est tout à fait évident que le Gouvernement, comme par le passé, reste fermement décidé à s'opposer à toutes les tentatives visant à porter unilatéralement atteinte aux arrangements existants en matière de lieux de travail.

Problèmes sectoriels

Après avoir brossé un rapide tableau de notre participation aux unions et organisations internationales les plus importantes de notre point de vue, je voudrais à présent évoquer trois dossiers sectoriels qui ont beaucoup fait parler d'eux ces derniers mois et qui sont cruciaux pour l'avenir de notre pays.

La sidérurgie

Vous connaissez tous, Mesdames, Messieurs, les difficultés auxquelles font face les sidérurgistes européens tout autant qu'américains et qui ne datent d'ailleurs pas d'hier. Je n'ai pas non plus besoin de répéter que la crise dans ce secteur vital pour notre économie heurte de plein fouet le Luxembourg, étant donné que la quasi-totalité de notre production nationale est destinée à l'exportation. Raison de plus pour nous de nous inquiéter des répercussions négatives de ce que d'aucuns appellent la « guerre de l'acier » entre les Etats-Unis et la CEE.

Les faits sont connus: le 11 janvier 1982, plusieurs grands producteurs américains ont introduit, dans le cadre de la législation américaine sur les droits compensateurs et anti-dumping, 96 recours contre les importations de certains produits sidérurgiques originaires de 7 pays communautaires dont le Grand-Duché, lançant ainsi une vaste offensive protectionniste. Les suites ne sont pas moins connues; le 25 août, le Département du Commerce retient des droits compensateurs à l'encontre de 13 producteurs de la CEE; il faut noter que le Luxembourg n'est que très faiblement pénalisé, contrairement à la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, la Belgique, ce qui revient à dire que de l'avis d'un observateur indépendant – en l'occurrence les autorités américaines – la sidérurgie luxembourgeoise n'est que peu subsidiée.

La bonne tenue de notre sidérurgie a d'ailleurs été confirmée une fois de plus le 9 août 1982 lorsque le Département du Commerce a procédé à la détermination préliminaire des taux « anti-dumping » retenus contre les industries européennes: l'industrie luxembourgeoise n'a en effet pas été touchée par ces droits « anti-dumping ».

Devant la gravité de la crise, la Communauté européenne a très tôt pris l'initiative d'entamer des négociations avec le Gouvernement des Etats-Unis en vue de trouver une solution mutuellement satisfaisante à un problème qui risquait d'empoisonner les rapports transatlantiques. Nous avons cru que ces négociations avaient apporté une solution avec la conclusion, le 6 août 1982, d'un arrangement euro-américain qui détermine le niveau d'autolimitation des exportations d'acier de la Communauté en fonction de la consommation d'acier des USA.

Or, il y a eu de nouvelles et toutes récentes péripéties. Il est cependant permis d'admettre que les négociations pourront finalement aboutir, et que ce chapitre sera clos à bref délai.

Pourquoi, direz-vous, le Luxembourg s'est-il rallié à cette façon de procéder alors qu'il n'aurait été que marginalement affecté par les mesures américaines ?

Cette question est d'autant plus justifiée qu'un accord d'autolimitation est unique dans les annales des relations d'échanges entre les deux principales puissances commerciales du monde, relations normalement placées sous le signe du libre-échange.

Je répondrai ceci: notre décision a été motivée par des considérations de solidarité européenne, mais aussi et surtout par la volonté d'éviter toute détérioration durable des rapports transatlantiques. L'arrangement conclu avec les Etats-Unis contribuera à détendre l'atmosphère euro-américaine et assurera, pendant les 3 années à venir, une paix et une stabilité plus indispensables que jamais pour notre industrie sidérurgique.

J'ajouterai qu'en période de surcapacité, une quasi-fermeture du marché américain aux importations françaises, belges, britanniques, italiennes, ne ferait qu'aggraver la concurrence déjà vive que se livrent les entreprises sidérurgiques sur des marchés tiers.

Il serait par ailleurs illusoire de croire que les parts de marché abandonnées par les autres Européens sur le marché américain nous reviendraient automatiquement: sur un marché de concurrence, il n'y a pas de simples transferts d'un fournisseur à un autre, et cela d'autant plus que les gammes de produits exportés par les producteurs européens ne sont pas forcément identiques.

Quant à l'action de la Communauté en matière de sidérurgie à l'intérieur des frontières des 10, il faut surtout mentionner la décision prise par la Commission fin juin 1982 de reconduire le régime de surveillance et de quotas de production qu'elle a instauré dans le secteur de l'acier. Ainsi peut se poursuivre la mise en œuvre du plan auquel l'opinion associe le nom de M. Davignon, Vice-Président de la Commission chargé des affaires industrielles. L'objectif de ce plan consiste à prévenir les effets néfastes de la crise actuelle et à assurer l'avenir immédiat et à long terme de la sidérurgie européenne qui doit retrouver une situation saine et continuer à jouer un rôle important dans un système industriel en mutation.

Dans ce contexte, il convient d'évoquer également les rapports entre le Gouvernement et la Commission en ce qui concerne la restructuration de la sidérurgie. Ils seront sans doute plus opportunément traités dans le contexte de la discussion consacrée au budget du Ministère de l'Economie nationale.

Les problèmes de télédiffusion

L'Europe connaît actuellement un vaste débat sur les problèmes de l'audiovisuel et surtout sur les répercussions de l'introduction de la télédiffusion directe par satellite sur les structures des médias des différents pays.

Le Luxembourg compte être présent dans ce que d'aucuns appellent la révolution audiovisuelle qui est en train de se dessiner; il a notamment l'intention de faire usage des cinq canaux pour la radio-diffusion directe par satellite qui lui ont été alloués à la conférence administrative mondiale des radiocommunications.

tions réunie à Genève en janvier 1977. Il a donc, dès 1973, reconnu à la CLT une option prioritaire pour l'octroi de la concession d'exploitation du satellite; aussi la CLT a-t-elle préparé, en liaison avec les instances gouvernementales, un projet de réalisation qui prévoit la mise sur orbite d'un satellite luxembourgeois pourvu de 4 canaux pour l'année 1986. La décision définitive de la CLT quant à la mise en œuvre du projet est attendue dans les tous prochains mois.

Il n'est un secret pour personne que le projet en question, pourtant conçu dans le strict respect des dispositions prévues par la conférence de Genève, a suscité un certain nombre d'inquiétudes du côté de nos pays voisins, préoccupés par le débordement des futurs programmes de RTL diffusés par satellite et par le caractère commercial de la compagnie luxembourgeoise.

Conscient de ces faits et soucieux de préserver la bonne entente avec tous ses voisins, le Luxembourg a pris l'initiative de s'adresser à plusieurs reprises aux Gouvernements concernés pour les assurer de sa volonté de coopérer et d'offrir un certain nombre de garanties quant à l'utilisation du satellite luxembourgeois, sans préjudice toutefois de ses droits souverains en matière de radio-diffusion, notamment celui de déterminer librement ses propres structures de média.

Au cours des contacts bilatéraux avec les autorités des pays voisins tout comme lors des négociations qui ont eu et ont lieu dans diverses enceintes multilatérales, le Gouvernement luxembourgeois n'a cessé d'insister sur le caractère éminemment européen du projet luxembourgeois, et continuera à le faire, et de souligner l'importance de préserver la liberté d'information et d'expression prévue par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. Je voudrais dans ce contexte saluer la déclaration adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 29 avril sur la liberté d'expression et d'information qui engage les Etats membres à suivre une politique favorable à la «diversité des moyens de communication et à la pluralité des sources d'information permettant celle des idées et des opinions ainsi qu'à l'existence d'un large éventail de moyens de communication indépendants et autonomes».

Outre les discussions fort constructives qui ont eu lieu au sein du Conseil de l'Europe, et qui se poursuivent, il convient de mentionner la Conférence intergouvernementale sur la création d'un espace audiovisuel qui a réuni à Paris les 19 et 20 juillet des représentants de 6 pays: Benelux, RFA, France, Autriche. Une nouvelle conférence élargie à tous les pays du Conseil de l'Europe qui sont intéressés par cette initiative se réunira sous peu.

Le Gouvernement luxembourgeois espère que les travaux entamés à Paris donneront les résultats escomptés, contribuant ainsi à une meilleure compréhension mutuelle et à une coopération plus approfondie des Etats européens dans le domaine audiovisuel.

Cattenom

Quand, l'année passée, à cette même tribune, j'ai dû constater qu'à Cattenom c'était la fin des illusions, nous eûmes confirmation de cet état de choses à peine un mois plus tard à l'occasion de la visite que le Président du Gouvernement et moi-même faisons à Paris auprès du Premier Ministre, Monsieur Pierre Mauroy. En effet, notre interlocuteur ne laissa subsister aucun doute sur l'option prise par son Gouvernement en faveur du nucléaire, ni sur le fait que le parc de quatre tranches de 1300 MW sera réalisé à Cattenom. La centrale lorraine constitue un maillon du programme d'équipement électro-nucléaire de la France et devra fournir à la région lorraine la base énergétique nécessaire à son renouveau économique.

Dès lors, dans l'optique française et dans un contexte où les risques sont, à tout le moins, aussi grands pour la population environnante de Cattenom que pour nos propres ressortissants, les graves préoccupations avancées par Monsieur Pierre Werner et par moi-même n'ont pas pu retenir les autorités françaises de réaliser leur projet.

Il n'en demeure pas moins que le fait Cattenom, l'attitude du Gouvernement français dans cette question et l'approche de ses représentants dans les négociations actuellement en cours continuent à peser sur les relations traditionnellement amicales et cordiales avec nos voisins de l'Ouest.

La commission d'experts bilatérale franco-luxembourgeoise, créée à l'issue de nos entretiens à Paris, a néanmoins entretemps sérié les problèmes qui se posent dans l'immédiat et qui devront avoir trouvé une solution satisfaisante avant la mise en route du premier bloc à Cattenom. Les contacts réguliers entre les deux délégations ont d'ores et déjà permis de réaliser des rapprochements substantiels dans le domaine de la responsabilité civile nucléaire incombant à l'exploitant français, voire à la France en cas d'accident. Les négociations vont bon train aussi dans la question des procédures et dispositifs de surveillance et de contrôle.

Par ailleurs, je suis en mesure de confirmer que les normes concernant plus particulièrement la protection de l'environnement et se rapportant à l'échauffement des eaux de la Moselle et au remplacement des pertes d'évaporation, définies dans l'accord franco-luxembourgeois de 1978, ont été inscrites dans la procédure française d'autorisation et seront dès lors intégralement respectées par l'exploitant E.D.F.

S'il faut reconnaître l'évidence — pour les raisons énoncées plus haut et notamment par le fait que le Gouvernement français ne fera pas un sort plus avantageux aux voisins luxembourgeois qu'à ses propres ressortissants — que dans ces conditions nos demandes ne seront pas satisfaisantes dans leur totalité, il faut se rendre compte pareillement que nous ne disposons pas de moyens de contrainte, ni d'instruments juridiques internationaux permettant d'obtenir satisfaction sur toute la ligne.

J'estime d'ailleurs que le moment est venu de faire face au nucléaire avec plus de sérénité en évitant de

verser dans le pessimisme, voire dans la panique. Tous nos pays voisins ont désormais pris une option claire pour l'énergie nucléaire. Dans une situation de dépendance énergétique totale de l'étranger, notre pays ne pourra pas éternellement se refuser au fait nucléaire accepté par ceux-là mêmes qui sont nos fournisseurs.

Commerce extérieur

J'ai eu au cours de mon exposé l'occasion d'évoquer le problème épineux du protectionnisme et des effets néfastes qu'il risque d'avoir sur notre commerce extérieur et, partant sur toute notre économie. Le maintien du libre-échange est, en effet, une condition nécessaire pour la prospérité de notre pays, mais force est de reconnaître que ce n'est pas une condition suffisante. Il faut encore que nos entreprises soient compétitives face à une concurrence de plus en plus dure. La dégradation dramatique de notre balance commerciale depuis 1975 s'explique évidemment par la récession économique qui sévit chez la plupart de nos partenaires commerciaux et qui réduit la demande étrangère, mais elle résulte aussi d'une détérioration des termes de l'échange de l'économie luxembourgeoise et d'un manque de compétitivité de nos produits.

Cette situation de notre balance commerciale doit nous inspirer les plus vives inquiétudes – le déficit de 21,9 milliards de francs enregistré en 1981 équivaut à un quart du montant total de nos exportations. Malgré une légère amélioration, due essentiellement à un accroissement en valeur des exportations hors UEBL après la dévaluation en février, les perspectives restent sombres, car le marasme sur les marchés sidérurgiques et le contrecoup des hausses mécaniques des prix à l'importation entraînées par cette même dévaluation laissent craindre une nouvelle aggravation de la situation.

Le dynamisme du secteur tertiaire, et notamment bancaire, a permis jusqu'ici au pays de ne pas trop ressentir les répercussions négatives du déclin relatif de son industrie, l'important excédent de la balance des services ayant très largement compensé le déficit commercial. Mais le ralentissement de la croissance régulière de cet excédent devrait nous inciter à la prudence, et cela d'autant plus que les incertitudes qui planent actuellement sur les marchés financiers ne sont pas de nature à apaiser les craintes d'une possible évolution moins favorable du secteur bancaire dans les années à venir.

Il serait en tout état de cause excessif de considérer la substitution des services à une industrie déclinante comme la panacée à tous les maux. Il est au contraire indispensable que le Luxembourg dispose à côté d'un secteur tertiaire dynamique, d'une industrie performante adaptée aux exigences de notre temps et fondamentalement saine.

Aussi le Gouvernement entend-il persévérer dans les efforts entrepris en vue d'assurer la diversification du tissu industriel, il s'efforce notamment d'attirer les investissements nouveaux dans le pays afin de contribuer de la sorte à élargir la gamme des produits d'ori-

gine luxembourgeoise susceptibles de s'imposer sur les marchés étrangers.

En ce qui concerne la promotion proprement dite des exportations, l'intervention des autorités publiques devient de plus en plus indispensable. Vu l'étroitesse du marché domestique et la concurrence exacerbée sur nos marchés traditionnels qui offrent de moins en moins de possibilités d'expansion, nos firmes exportatrices se verront contraintes de chercher de nouveaux débouchés et de réaliser sans doute une part croissante de leur chiffre d'affaires sur des marchés du Tiers-Monde.

Or, les affaires avec les PVD ne se réalisent très souvent qu'après de longues négociations préalables au niveau diplomatique. L'ouverture sur des marchés nouveaux – et, faut-il ajouter, sur des produits nouveaux car il faudra ajuster notre offre aux besoins spécifiques de ces marchés – nécessite par ailleurs des moyens financiers considérables. Du fait de la forte concurrence et des surcapacités qui règnent dans de nombreux secteurs, les clients ont, en effet, acquis une position de force qui leur permet de dicter dans une large mesure les conditions en matière de crédit. Pour remporter de tels marchés il ne suffit plus d'offrir un produit de haute qualité – le plan de financement des exportations revêt une importance capitale. Conscient de la nécessité d'éviter que la concurrence ne se fasse uniquement sur le coût du financement et au détriment des firmes luxembourgeoises, le Grand-Duché s'est doté au cours des dernières années d'une panoplie très complète d'instruments de soutien.

Toute entreprise luxembourgeoise qui souhaite se lancer sur le marché de la grande exportation peut donc bénéficier d'un système d'aides efficace, comparable à celui qui existe dans la plupart des pays industrialisés. Le COPEL, la SNCI et l'Office du DUCROIRE ont fait leurs preuves et se complètent utilement; la loi autorisant le Gouvernement à consentir des prêts à des Etats ou organismes étrangers, votée par la Chambre des Députés le 4 décembre 1981, contribuera à augmenter les chances de nos firmes sur les marchés du Tiers Monde, même si l'enveloppe financière actuellement disponible s'avère encore relativement insuffisante et devrait être renforcée par des dotations régulières au cours des années à venir. Différentes possibilités sont en train d'être explorées afin d'utiliser de la façon la plus rationnelle ce nouvel instrument et de maximiser les retombées économiques pour le Luxembourg.

Il est évident que l'aide publique au financement des exportations représente une charge considérable pour le budget de l'Etat. Mais j'estime que dans la situation actuelle nous n'avons vraiment pas d'autre choix; il vaut mieux nous donner les moyens d'être concurrentiels sur les marchés extérieurs que de financer le chômage.

Cela ne veut pas dire, toutefois, qu'il faille présenter les ventes à l'étranger comme une panacée à tous les maux. Je le dis avec insistance: un produit qui ne se vend pas ou plus sur le marché traditionnel (Benelux voire CEE) ne saurait, par le seul passage de la

frontière, recouvrer ou découvrir une vitalité quelconque. Il ne faut jamais perdre de vue que, si elle rapporte parfois, l'exportation est aussi un mode de commerce spécifique et onéreux. Les structures internes de l'entreprise doivent lui être adaptées. En d'autres termes: l'existence d'un système d'aide au financement des exportations ne suffira pas à lui seul à rendre compétitives des firmes qui ne le sont pas intrinsèquement. Le Gouvernement ne peut et ne doit pas se substituer aux milieux des affaires en ce qui concerne l'effort économique et commercial proprement dit; il peut par contre épauler cet effort et contribuer à créer les conditions propices à l'action de l'entreprise.

Dans ce contexte, on peut constater avec regret l'absence au Luxembourg d'entreprises générales ayant l'envergure nécessaire pour assumer de grands projets en collaboration avec des entreprises de taille moyenne.

D'autre part, les produits luxembourgeois sont souvent mal adaptés aux besoins spécifiques des pays en voie de développement. L'intégration de sous-traitants luxembourgeois dans des projets étrangers semble être l'une des voies offrant de nouvelles chances d'exportation. La société luxembourgeoise pour la coopération économique internationale Lux-Development, en étroite coordination avec le Ministère, explore actuellement les possibilités qui sont offertes dans cette direction; elle étudie par ailleurs les secteurs où plusieurs firmes du pays disposent d'éléments complémentaires et pourraient mettre en commun leurs efforts.

Avant de conclure ce bref exposé sur notre commerce extérieur je voudrais inviter nos entreprises à prendre conscience du fait que les temps de facilité sont révolus; dans la période actuelle marquée par la crise et la récession, il faut faire preuve de dynamisme, d'imagination et de savoir-faire, il faut être préparé à sortir des sentiers battus et à procéder aux réajustements indispensables.

Le Gouvernement a mis à la disposition des firmes luxembourgeoises un système très complet d'aides financières aux exportations, il a noué de multiples liens avec des pays étrangers en vue d'offrir aux entreprises une introduction sur les marchés nouveaux, et il continuera dans cette voie. Mais il appartient en fin de compte aux opérateurs économiques de notre pays de tirer un maximum de bénéfice du cadre ainsi tracé et de se montrer compétitifs sur les marchés internationaux.

Coopération au développement

Après ces quelques considérations sur notre commerce, je me propose maintenant d'aborder le chapitre de notre politique d'aide au développement.

La gravité de la crise qu'affrontent les pays industrialisés ne doit pas masquer l'ampleur des difficultés économiques et financières qui pèsent sur la plupart des pays du Tiers Monde avec leur cortège de misère et de détresse. Un effort sérieux d'aide au développement s'impose de toute évidence, si le monde ne

veut pas courir à la catastrophe: la faim et la pauvreté sont sources de violence, de révoltes, de guerre. C'est aussi, faut-il le répéter, une simple question de morale que de ne pas rester insensibles devant la misère de tant d'êtres humains. En dépit de la crise, le Gouvernement luxembourgeois est fermement décidé à intensifier les efforts qu'il a déjà consentis dans le domaine de l'aide au développement.

Plus de la moitié des sommes versées en 1981 dans l'intérêt du développement du Tiers Monde l'ont été au titre de l'aide multilatérale, notamment dans le cadre de la Communauté européenne qui s'efforce d'être l'interlocuteur privilégié des PVD et de trouver des formules de coopération originales. Dans ce contexte je voudrais tout particulièrement attirer votre attention sur la nouvelle orientation de la politique communautaire de lutte contre la faim et d'aide au développement; au lieu d'axer cette politique surtout sur la réalisation de projets individuels, elle va s'orienter dorénavant davantage vers l'appui de programmes globaux, et notamment de stratégies alimentaires élaborées par les PVD.

Il faut regretter ici que l'impulsion aux négociations globales dans le cadre du dialogue Nord-Sud qui semblait avoir été donnée au sommet de Cancun (octobre 81) n'ait pas eu les suites escomptées.

Sur le plan bilatéral, l'essentiel de notre effort a été consacré à des projets d'infrastructure sociale et sanitaire et à l'aide alimentaire. En raison de nos moyens limités, tant sur le plan humain que sur le plan financier, nous avons jugé préférable de concentrer nos efforts sur certains secteurs déterminés et dans un nombre restreint de pays.

Je voudrais enfin souligner l'importance du vote par cette Chambre de la loi relative à la coopération au développement (statut du coopérant); je suis persuadée qu'il s'agit-là d'un instrument précieux qui nous permettra de jouer un rôle encore plus actif sur le plan de la coopération au développement.

Conclusion

Il y a un an, j'avais expliqué, chiffres et faits à l'appui, l'extraordinaire et, en même temps, l'inévitable imbrication de notre pays dans le tissu des relations internationales, et la charge très lourde qui en découle pour un appareil diplomatique réduit à sa plus simple expression et dont les effectifs ne sont plus guère suffisants pour faire face à nos obligations courantes en temps normal.

Or, qui oserait affirmer que nous vivons en des temps normaux? Nous vivons dans un monde où le désordre général et les égoïsmes nationaux débridés rendent la défense des intérêts d'un petit pays de plus en plus difficile, voire problématique. Faut-il ajouter que dans de nombreux cas il s'agit pour nous de problèmes vitaux pour la survie de notre communauté nationale.

L'avenir de notre sidérurgie, la vitalité de la place financière, la question du siège, nos relations monétaires avec la Belgique, les problèmes de RTL et de Cattenom, nos efforts inlassables pour attirer des in-

vestissements étrangers — pour ne nommer que les plus essentiels — sont autant de problèmes qui, à des degrés divers, présentent un important aspect de politique étrangère et qui de ce fait exigent d'être suivis de manière constante sur le plan diplomatique.

D'autre part il y a les relations diplomatiques bilatérales indispensables avec nos voisins et nos principaux partenaires ainsi qu'avec quelques très grandes puissances; enfin nous devons remplir convenablement notre rôle de partenaire à part entière dans les Communautés Européennes et l'OTAN, et, au risque de mettre en cause notre crédibilité d'Etat souverain et indépendant, assurer une contribution et une présence appropriées dans les principales organisations internationales.

A la fin de mon discours budgétaire de l'année passée j'avais fait allusion au risque d'un blocage de notre appareil diplomatique qui était arrivé à la limite de ses possibilités. A la suite de la dégradation accélérée de la situation mondiale au cours des douze derniers mois et devant l'accumulation croissante des problèmes où des intérêts nationaux considérables sont directement engagés, la cote d'alarme a été atteinte plus vite que prévu. Malgré un personnel très qualifié et animé de la meilleure volonté, notre appareil diplomatique ne sera bientôt plus à même de s'acquitter de la tâche qui est la sienne avec la célérité et le soin que requièrent ces problèmes généralement fort délicats. Il s'agit là d'une constatation réaliste que je fais sans la moindre intention de dramatiser inutilement la situation. En effet le travail diplomatique ne peut pas attendre ou être renvoyé à plus tard; les problèmes doivent obligatoirement être traités au moment où ils se présentent. D'autre part c'est un travail minutieux, voire méticuleux, qui demande des recherches, des vérifications, de la réflexion, donc du temps. Une hâte excessive et la précipitation ne peuvent aller qu'au détriment de la qualité et donc de l'effet escompté. Avec les effectifs actuels ce travail ne peut plus être fait de façon adéquate, autrement dit la défense de nos intérêts à l'étranger est en jeu. Si nous voulons éviter des dégâts majeurs il nous faut donc augmenter ces effectifs; je pense à un minimum d'une demi-douzaine de postes à répartir entre la carrière diplomatique et la carrière administrative. Je m'empresse de souligner que dans mon esprit il ne s'agit pas d'augmenter maintenant le nombre de nos missions à l'étranger, mais de renforcer l'une ou l'autre d'entre elles qui en a le plus besoin, et surtout le Département qui ne peut plus absorber la masse des affaires.

Je sais qu'une telle proposition peut, à première vue, paraître insolite dans la situation économique et budgétaire actuelle où l'esprit d'économie la plus stricte est de rigueur. Mais il faut se rendre à l'évidence. Il s'agit en l'occurrence d'un effort absolument indispensable, et d'un sacrifice qui n'est certainement pas exagéré si nous tenons compte de la place plus

modeste que la dépense pour notre appareil diplomatique occupe dans le budget global des dépenses de l'Etat.

J'invite la Chambre à scruter ces chiffres et à faire cette comparaison. Par ailleurs la mise en œuvre de cette entreprise demande nécessairement un certain temps, mais au plus tard en 1985, c'est-à-dire à la veille de notre prochaine présidence des Communautés Européennes, tout devrait être en place.

Personne ne met plus en doute l'importance fondamentale de notre politique étrangère pour la défense de nos intérêts. Au risque de compromettre ceux-ci, force nous est donc d'adapter l'instrument que constitue notre appareil diplomatique aux exigences contraignantes d'une situation internationale changeante et, toujours plus difficile.

Pour conclure, je rappellerai que j'ai, hélas, dû — brosser devant vous un tableau inquiétant de la situation internationale. Je me rends compte que dans la bouche d'un Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg une telle description risque de prendre une note d'autant plus alarmante, voire résignée, que nous n'avons qu'une influence relative et souvent dérisoire sur le cours des événements. En effet, sur le plan mondial, notre action politique se poursuit toujours essentiellement à travers les canaux multilatéraux, dans le cadre des grands ensembles, notamment les Communautés Européennes et l'OTAN, et bien entendu l'ONU; mais ce sont précisément les carences ou le fonctionnement trop souvent défectueux de ces organismes qui sont à la base de nos difficultés. Je ne veux nullement être pessimiste, mais il faut regarder la réalité en face.

Je vous ai également exposé les problèmes spécifiquement luxembourgeois toujours plus nombreux et complexes et dont la solution est d'une importance capitale pour l'avenir de notre pays. Aussi n'est-ce pas un hasard si la partie de cet exposé consacrée à la politique économique est plus volumineuse que celle vouée aux activités plus strictement politiques et diplomatiques. Ce faisant, je n'ai pas voulu minimiser ces dernières — loin de là —, mais indiquer où se situent l'essentiel de nos préoccupations et l'urgence de l'action.

En effet, si la situation est grave et les problèmes sérieux, ce n'est pas une raison de perdre courage et de se résigner à l'inaction. Au contraire, le Gouvernement est déterminé à continuer à agir et à réagir, évidemment dans la limite de ses moyens.

Dans le contexte que je viens de tracer, il importe de réaffirmer le bien-fondé de nos politiques européenne et atlantique et des solidarités qu'elles comportent. Il convient d'œuvrer dans le respect des engagements consentis tout en exigeant la reconnaissance des intérêts légitimes de notre pays. Au lieu de pleurer les occasions perdues, il me semble préférable de valoriser celles qui s'offrent à nous.

Visite du Président du Gouvernement, Monsieur Pierre Werner, à Londres

Répondant à l'invitation de Madame Margaret Thatcher, Premier Ministre de Grande-Bretagne, le Président du Gouvernement a fait une visite à Londres les 26 et 27 octobre 1982, accompagné de Madame Pierre Werner.

Durant son séjour à Londres, le Président du Gouvernement a notamment eu des entretiens avec le Premier Ministre britannique, Madame Margaret Thatcher, Sir Geoffrey Howe, Chancelier de l'Echiquier, et le Gouverneur de la Banque d'Angleterre. Ces entretiens ont porté sur des questions d'ordre bilatéral, communautaire et international.

Monsieur et Madame Pierre Werner ont également été reçus en audience par Sa Majesté le Reine-Mère lors de leur visite à Londres.

Monsieur Pierre Werner a prononcé en outre un discours à la tribune du Royal Institute for International Affairs sur le projet suivant: «European Monetary Union – Why not?»

Au cours de cette conférence, le Président du Gouvernement, Monsieur Pierre Werner, a notamment exprimé le vœu que le sterling joigne aussi rapidement que possible le Système Monétaire Européen. Monsieur Werner estime en effet que l'intégration du sterling dans le Système Monétaire Européen conférerait un prestige renouvelé et substantiel au Système Monétaire Européen.

Par ailleurs, un tel pas constituerait, selon Monsieur Werner, une contribution importante à la stabilisation et au renforcement des économies des pays membres de la Communauté dans leurs relations mutuelles et particulièrement dans leurs relations avec les Etats-Unis.

Nous reproduisons ci-après le texte de la conférence dont le sujet était: «L'Union Monétaire Européenne – Pourquoi Pas?»

The topic on which I am supposed to talk to you has the special feature of untimeliness. I mean that whenever I happened to speak about or to lecture on what has become over the years nearly a standing practice of mine, turned out so very often on the mind of my hearers to be considered as unseasonable. And when I tried to convince them to let action follow acquired intellectual conviction, I got repeatedly the sobering answer, that this was not the right moment, that things had not matured.

At the risk of raising in your mind the same questioning and doubts, I accepted once more the theme of my speech to be monetary integration. It might seem presumptuous! But I feel that from time to time, it is appropriate to test the idea with respect to the underlying current economic and political realities.

Especially in a period of strain and turbulence in the markets we are bound to measure the European influence on the events and to scrutinize every possi-

bility of using with a stabilizing purpose the potential economic strength of Europe.

The way of setting the accent on either of the two words in my interrogative title, affords a natural division of my speech in two parts.

I shall first examine the «why not». I mean by that the reasons of the inherent difficulties of the problem.

After this and switching the accent on the «not», the «why not» question appears as a kind of challenge to overcome these difficulties in view of a final better order of things.

Some 13 years ago speaking of closer monetary ties inside the E.E.C. had become of actual interest. Suddenly the Governments of the Six became aware of the insufficient foresight and provisions of the Treaty of Rome in monetary matters. This insufficiency was in sharp contrast with the ambitions and far-reaching goals of the Treaty as far as the lifting of trade restrictions between the member-states, the common trade policy towards third countries, the harmonization of economic and fiscal policies were concerned, not to speak of the constraints of the unified price system for agricultural goods.

So far this weakness of the Community policy had not seriously emerged, because the reign of the Bretton Woods system of fixed parities supported also by the «European Payments Union» drawn from the Marshall plan, afforded a decent stability of international monetary relations.

But the peace of Bretton Woods was drawing to its end and the rulings of the International Monetary Fund, which were supposed to maintain orderly exchange relations on a worldwide level were more and more questioned.

Since 1967 the calm on the monetary front was disturbed.

The Governments of the Six felt that the growing infatuation for floating exchange systems, could jeopardize their continuous efforts to fight discriminatory practices and fair dealings between the national economic systems, which were widely liberalized.

Of course the Treaty of Rome had not completely ignored the eventuality of monetary disturbances and crumbling national exchange systems. But its provisions actually intended more to shield individual member-countries against the direct impact of distorting monetary practices, rather than to actively restore sound relationships, thus falling back from the fundamental liberalizing philosophy of the Common Market.

It is important however to stress that article 107 of the Treaty had practically recognized the existence of a proper Community interest to be observed in shaping monetary policy.

As a matter of fact, the article reads that «Every member-state handles its exchange-rate policy as a

problem of common interest». The national interest ought not to exert an absolute rule.

In December 1969, the heads of State or Governments, meeting in the Hague asked the council of ministers to work out in cooperation with the Commission a scheme in view of the creation by stages of an economic and monetary union within the Community. On March 6th, 1970, the Council of Ministers set up a special study group. As Prime Minister and Minister of Finance of Luxembourg, who had already since years advocated monetary union, I was asked by the Council to preside over these studies giving them by this way the desirable political touch.

My intention is not to recall to you the whole story of the report to which my name has been linked. Let me only say that after six months of thorough investigations and cross examinations during which the monetarist and economist approach were often at grips, we issued a report responding accurately to the mandate given by the Hague Summit Meeting.

The purpose of the Governments had been to give the Community a new start by a logical and gradual development of its aims and policies through the structuring and coordinating power of common monetary policies and, on the final stage, of a Common European Currency System.

Hailed by the fervent militants for European integration for its unfaltering description of the institutional aspects of a fully completed economic union, the same aspect made a lot of politicians raise eyebrows on what they considered as to bold a supranational thrust.

Nevertheless in 1971 and 1972 the Council of Ministers decided to go ahead for a first stage with a balanced economic and monetary program. On the monetary side, it initiated a mechanism keeping the fluctuations of the currencies of the member-states within narrower margins than those applicable according to the articles of agreement of the IMF with third currencies and especially the US dollar. This is the birth of the so-called monetary snake, which in spite of its agitated and variable fate has had enough vitality to lend still its model to the present European Monetary System.

The first stage of the scheme largely considered as an experimental three years phase without fundamental institutional changes, was supposed to end in December 1973. It took a rather jolting course after the first six months. The year 1971 is marked as a matter of fact by deep going commotions in the international monetary system due to the progressive weakening of the Dollar.

In May 1971 the Deutschmark and the Dutch guilder began to float against the Dollar, on August 15th, President Nixon suspended the convertibility in gold of the American currency, in December the Smithsonian agreement devalued the Dollar by 7,89%. These and other events did not offer the calm background needed for the first steps of the Six on the road to monetary integration, although, as my conviction was, they might have acted as a challenge and

provoked a jump in the reaction of the member-countries.

This leads me to the first «why» !

What are, putting aside the cited episodes, the inherent difficulties of monetary integration ?

The first of course is the strong attachment not only of the statesmen but also of the men in the street to the sovereign right of issuing coins and other legal tenders under a national authority.

As far as the symbolic value of national coins and banknotes is concerned, a monetary union does not necessarily mean their abolition.

What is more fundamental is the handling of the national currency system as a whole, the pulsation of the credit operations piled upon it, the movements of the money-stock in all its shapes.

The modern state has the means of creating, destroying or reducing purchase power according to variable methods.

Without any doubt, a complete monetary union entails a common control of the quantity of money. It implies especially a common approach to the fight against inflation.

These two requirements at first sight cut deeply into national policies. On the other hand budgetary and generally fiscal policies are largely influenced by the management of the national currency system. A certain consensus on the way budgetary deficits ought to be financed would be necessary. As a matter of fact, if Finance Ministers with the help of the Commission, could be induced to agree on general guidelines about the appropriate means of balancing national budgets and setting limits to mere monetary expansion for budgetary reasons, harmonization of policies would have made a major progress.

Harmonization of economic policies means also achieving a compromise between the economist approach, which excludes a monetary set-up before the results of a large cohesion on policies have become conspicuous and the monetarist approach, which is convinced that the achievement of common policies depends largely on monetary incentives. May I recall in this respect the slogan Mister Jacques Rueff had forged already in 1949 saying: «L'Europe se fera par la monnaie ou ne se fera pas». Which might be translated into Shakespearian terms: «To be or not to be for Europe means to engage in or to abstain from monetary union.»

Inflation and employment are nowadays the two main matters of concern and anguish for Governments and citizens. Their mutual interaction is a matter of hot controversy between economists. Can this double fight be waged at the same time with positive results ? That is one of the great themes of international discussion going on.

May I quote in this connection the opinion of a British Economist Mister David T. Llewellyn, who advocates in principle monetary union. He says: «The durability of any fixed exchange rate will be determined, in no small part, by the willingness of high inflation countries to accept the short run employment costs of the necessary monetary adjustment !

The long run results will be the more assured.

This is of course a matter of strong political will, inspired by an enlightened understanding of the modern world's unity of fate.

Some institutional aspects proposed by the 1970 report of economic and monetary union, have raised much dust at that time. It had been underlined in the report that monetary union involves efficient centers of decision-making on overall economic and monetary policy. Later on the intellectual content of this claim was drowned somewhat in the concept of Europe Union.

This aspect raises the whole problem of the adequacy and efficiency of the Community institutions, especially if we take into account a further enlargement of the membership. So many handicaps can they be overcome? Is there any future in monetary union?

Experience shows that the logic behind the aim of a monetary order inside a Common Market, is so strong, that it cannot constantly be eluded.

This was recognized by the European Council meeting at Bremen on July 7th, 1978, when the Heads of Governments decided to launch a new European Monetary System. Since March 1979, this system is working among a certain number of member-countries and in spite of heavy doubts at the outset, it has been able to contribute to the stability of the economies of this group of countries. Based also fundamentally on a permissible margin of fluctuations between exchange-rates, it shows some improvements with respect to the former «snake», puts the ECU at the center of the system and affords considerable larger credit facilities within it.

It is not my purpose to describe this system which as such constitutes a first stage in a more ambitious scheme, leading to a European Monetary Fund with large powers in monetary policy.

It shows that the «why not» has already received a limited response.

The recrudescence of a monetary design was certainly due to a shift of thinking flowing from actual experience.

The incriminated loss of Sovereignty inferred by common action is no longer considered as standing in the way.

The interdependence of the economies resulting from a non-discriminatory trade relationship, reinforced by common policies, leads to a corresponding interdependence of monetary policies. As events show, the value of a currency, though determined by the economic performance of the national economy, is largely dependent on the policy and behaviour not only of the neighbour, but on the whole international environment.

Monetary sovereignty is no longer absolute, because the free will of authorities is permanently overrun by indomitable events. Take for instance the contested influence of high interest rates in the U.S.A. on the growth of the European economies.

The pooling of sovereign rights in currency matters is certainly not equivalent to their loss. Collective ac-

tion is on the contrary able to restore a great part of it for every one.

On the other hand, the inflation issue has also provoked new insights. The so-called stagflation, which prevailed for several years, shows that stagnation and inflation can coexist, and that the latter does not necessarily beget full employment.

Harmonization of economic and budgetary policies, though still not easy, has made some involuntary progress, as facts are stronger than Governments. If you look around Europe, you will notice that recently practically all the Governments have drawn their conclusions from the continued crisis situation and are practicing or trying to practice more rigorous policies. The result is that inflation rates have dropped. The general aim seems to get at least below 10%. On the other hand the European Monetary System can tolerate some discrepancy between inflation rates (perhaps 4-5%), as the exchange rate is influenced also by other economical as well as political factors.

The feeling is increasing that a new pattern of growth, after the current adjustments can only succeed if, as well on a worldwide level as on the European front, a greater stability and confidence climate can be developed.

In this respect we must admit that the European Community has not reached sufficient cohesion enabling it to supply a decisive contribution to a better worldwide economic and monetary order.

As such the Community is strong enough to create a European currency system capable of taking upon itself part of the burden of the prevailing reserve currency, the U.S.A. Dollar. The competition between two strong currency systems, will compel the United States as well as Europe to manage their currencies on stricter and more coordinated lines, externally and internally, creating alternatives of stability favourable to economic expansion throughout the world. The real value of the dollar would not suffer from it. On the contrary, presently the rather unparalleled reserve currency, tends to be rated too much on political and speculative grounds.

On the whole the European countries by strengthening their common monetary system can free themselves from disturbing outer influences and at the same time consolidate what has been so far the acquired achievement of the Common Market.

It is of course fundamentally a problem of political insight and will.

I am aware now that I am pleading again, leaving my neutral approach.

It may still be a long way to economic and monetary union.

It is therefore the more important to strengthen and complete the existing EMS.

Several lines of progress have been advocated and should be followed.

In the short run we should:

- improve the policy coordination towards the dollar by setting up a FECOM - FED (Fonds Européen de Coopération Monétaire - Federal Reserve System) swap credit line, giving more stabi-

lity to the dollar vis-à-vis the European currencies.

- enlarge the role of the ECU (European Currency Unit) by dropping the existing acceptability limits on its use between central banks and by encouraging its private use. The private use has already been developed in recent months in fund raising and bank accounts.

The Belgian Government has proposed on its side to secure a better convergence among member countries' economic performances, in particular by devising and using a «divergence indicator» for inflation rates, which would indicate when inflation ought to be halted by appropriate policies.

In the longer run the FECOM created in 1973 should be converted into a European Monetary Fund.

When discussing the strengthening of the EMS, one cannot escape the problem of the Pound Sterling.

May I recall that the United Kingdom has approved in 1978 the Foundation of the EMS. The pound sterling is one of the currencies of the basket forming the ECU. But the British Government did not consider in 1978 that the economic conditions in the country were such that it could immediately join the intervention mechanism.

Now, many things have changed since 1978. For instance, the reduction of the inflation rate has been spectacular since then.

Much of what has been said of the advantages of monetary cooperation applies of course also to Great Britain.

I know very well that joining the EMS means solving delicate problems of appropriate conditions and setting the rate.

But I can only express the wish that sterling join the system as soon as possible under appropriate conditions. Much of which I said of the possible prestige of a European currency system, depends on this important step.

Perhaps some of you will consider that also this proposal is untimely as other desirable steps mentioned in my speech.

But why should we not think about the whole and ponder how and under what conditions the untimely could be made timely.

I must repeat however that the full benefit of monetary union can only be expected if the Community on the whole takes conscience of the present dangers consisting of a return to protectionism and adulteration of the Common Market's goals and principles.

Perspectives et limites du commerce extérieur luxembourgeois

Discours de Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, devant la Fédération des Jeunes Dirigeants d'Entreprises de Luxembourg, le 18 octobre 1982

Permettez-moi de vous remercier de me donner l'occasion de venir traiter devant vous des perspectives et des limites du commerce extérieur luxembourgeois.

En effet, si les questions commerciales sont au cœur même des préoccupations de la Communauté internationale elles revêtent pour une économie aussi ouverte et tournée vers l'extérieur que la nôtre, une importance toute particulière.

Je me réjouis de pouvoir aborder ces questions devant l'Assemblée générale ordinaire de la Fédération des Jeunes Dirigeants d'Entreprises luxembourgeoises. De par le dynamisme dont vous faites preuve et les responsabilités que vous êtes appelés à assumer dans l'économie luxembourgeoise, vous êtes particulièrement bien placés pour contribuer, par vos efforts de réflexion et d'imagination à la solution des sérieuses difficultés que nous rencontrons aujourd'hui.

Avant de me pencher sur les problèmes spécifiques luxembourgeois, je souhaiterais formuler quelques observations générales sur la situation du commerce international. En effet, il me semble nécessaire de

placer les problèmes luxembourgeois dans une perspective globale, celle de la détérioration générale de la situation économique internationale.

Je ne reviendrai pas longuement sur les effets de la crise économique qui frappe les pays développés depuis près de 10 ans: inflation, chômage, déficits budgétaires, difficultés de balance des paiements, crise du système financier international.

Il était inévitable que ces tensions se répercutent sur le commerce international en provoquant d'une part, une stagnation des flux commerciaux et d'autre part, une montée inquiétante du protectionnisme.

Stagnation:

Alors que le commerce mondial avait progressé régulièrement en volume et en valeur jusqu'au début de cette décennie, il est en stagnation depuis trois ans.

Le ralentissement de la croissance de la demande interne et de la demande mondiale, ainsi que l'affaiblissement de la capacité financière des acheteurs ont eu pour résultat que l'offre effective ou potentielle de biens dépasse largement la demande et que donc la

concurrence entre les fournisseurs est devenue particulièrement dure.

Autant la concurrence peut être saine lorsque les règles du jeu sont respectées, autant elle peut avoir des effets négatifs lorsqu'elle est poussée à l'extrême ou pire, lorsqu'elle est faussée.

C'est malheureusement ce deuxième type de concurrence que nous connaissons aujourd'hui.

1. Les règles du jeu sont faussées lorsqu'on restreint artificiellement l'accès des marchandises étrangères au marché national pour réserver aux producteurs nationaux la principale part de ce marché. Face à la forte poussée du protectionnisme, on peut exprimer des craintes sérieuses quant à notre capacité de préserver l'un des principaux acquis du monde d'après guerre: un système de libre-échange fondé sur le respect des règles et des principes défendus par le GATT.

2. Les règles sont faussées également lorsque des entreprises trop faibles pour affronter seules la concurrence des plus efficaces bénéficient de subventions ou d'autres aides pour améliorer leur position concurrentielle.

L'exacerbation de la concurrence entre les pays industrialisés et notamment entre les 3 grandes puissances commerciales, CEE, Etats-Unis, Japon, n'a pas seulement des effets nuisibles sur les protagonistes eux-mêmes. En effet, nos différends affectent également le reste du monde et notamment les plus faibles de nos partenaires, les pays en voie de développement.

Nous fermons nos frontières à certains produits de ces pays et les privons donc de recettes d'exportation si nécessaires pour assurer leur démarrage économique.

Nous reportons notre rivalité économique sur les marchés tiers en nous livrant une concurrence très dure pour la réalisation de grands projets qui sont souvent pour nos industries la seule chance d'écouler leur production.

Si tous les pays industrialisés sont soumis à ces mêmes contraintes externes, quelles sont les difficultés propres de l'économie luxembourgeoise et les contraintes internes de notre commerce extérieur ?

Le symptôme le plus alarmant est certainement le solde négatif de la balance commerciale qui atteint en 1981, 22 milliards de francs, soit le quart de la valeur de nos exportations (88,6 mia). Inquiétant, ce déficit l'est non seulement par son envergure, mais également par sa durée, la tendance négative n'ayant pas cessé de se confirmer depuis 1975.

L'évolution de l'année en cours ne permet pas d'envisager des perspectives plus réjouissantes.

Malgré le bénéfice initial de la dévaluation du 20 février 1982, la demande extérieure reste trop faible pour donner une réelle impulsion à nos exportations, tandis que nos achats à l'étranger ont contribué à augmenter notamment en raison du renchérissement d'un grand nombre de produits entrant dans la consommation intermédiaire des entreprises et la consommation finale des ménages. Je citerai également l'augmentation de notre facture pétrolière qui s'est

élevée à 9,2 milliards en 1981 contre 7,7 milliards en 1980, malgré un recul en volume des approvisionnements à l'étranger en produits pétroliers.

L'aggravation du déficit de la balance commerciale s'explique par une quasi-stagnation de nos exportations et par une progression assez soutenue de nos importations.

Etant donné notre dépendance de l'étranger en matière d'importations une résorption du déficit commercial est donc principalement liée à une stimulation des exportations.

Deux causes principales au déséquilibre actuel de notre balance commerciale vu sous l'angle des exportations peuvent être identifiées:

- la composition de nos exportations
- la structure géographique de notre commerce extérieur.

Notre déficit commercial tient principalement au déclin de notre industrie sidérurgique. Si en 1974, dernière année avant la crise, 67,4% de nos exportations étaient composées de produits sidérurgiques, ce pourcentage n'était plus en 1981 que de 52,8%. En volume, les expéditions totales de produits laminés ont regressé de 8% en 1981 par rapport à l'année précédente.

Pour ce qui est de la structure géographique de notre commerce extérieur, plus de 90% de nos produits exportés sont expédiés vers les pays occidentaux, la CEE représentant à elle seule environ 75%. Ces marchés en régression n'offrent plus pour nos produits, en particulier ceux provenant de l'industrie sidérurgique, de grandes possibilités d'expansion. Nous assistons en effet, au plan communautaire à un contingentement de la production et de la livraison des produits laminés, tandis que dans les relations de la Communauté avec les Etats-Unis, les livraisons européennes d'acier constituent une importante source de conflit de plus. Un arrangement durable sur cette question devra nécessairement passer que par une autolimitation des exportations de la Communauté, et ainsi nous ne pourrions plus à l'avenir compter sur une augmentation comparable à celle enregistrée l'année dernière qui s'était élevée à 30%.

La stagnation de nos exportations vers nos marchés traditionnels devrait nous amener à nous demander si le moment n'est pas venu de réorienter la structure de notre commerce extérieur et donc aussi de notre production. Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, le poids de la facture pétrolière qui ne cesse de s'alourdir devrait nous inciter, à l'image d'autres pays industrialisés, à accroître nos exportations vers les pays producteurs de pétrole pour nous permettre de rétablir un tant soit peu, le déséquilibre commercial.

De ces quelques remarques sur la composition et la structure de notre commerce extérieur, nous devrions pouvoir tirer au moins deux enseignements. Il nous faut, en premier lieu, diversifier nos produits d'exportation et, en deuxième lieu, trouver de nouveaux débouchés.

1. La diversification

La diversification de notre palette de produits d'exportations va de pair avec la diversification de notre tissu industriel.

Sans pour autant négliger l'apport encore considérable de l'industrie sidérurgique, nous ne pouvons plus comme par le passé, nous appuyer uniquement sur ce secteur. Outre le processus de restructuration de l'industrie sidérurgique nous devons continuer le processus de diversification de notre économie et encourager toute entreprise nouvelle, luxembourgeoise ou étrangère qui souhaite développer ou renforcer ses activités au Luxembourg. Ceci vaut pour le secteur secondaire et tertiaire.

2. Trouver de nouveaux débouchés

Face au développement de nos marchés traditionnels, nos entreprises doivent se tourner vers de nouveaux marchés, ceux qui dans la structure géographique de notre commerce extérieur ne reçoivent à l'heure actuelle pas même 10% de nos exportations. Ce sont en grande majorité les pays en voie de développement qui ont des possibilités de croissance et un sérieux besoin en technologie occidentale.

Dans les conditions de concurrence qui règnent actuellement entre les pays occidentaux pour la conquête de ces nouveaux marchés, il est devenu indispensable de faire bénéficier nos entreprises de toutes les facilités de financement disponibles dans les autres pays engagés dans la course. La condition nécessaire pour remporter une affaire d'envergure, c'est souvent le financement, le client cherchant d'abord à négocier le crédit avant même de considérer les autres composantes de l'offre.

Nous pouvons désormais offrir à nos exportateurs une panoplie d'aides efficaces qui leur permettent d'affronter dans de meilleures conditions la concurrence internationale.

Il s'agit des crédits à l'exportation gérés par la SNCI, des bonifications d'intérêts du Copel, de l'assurance-Ducroire et plus récemment des crédits d'Etat à Etat.

Il serait cependant faux de croire que le financement est une panacée permettant dans tous les cas de réussir sur le marché de la grande exportation. Nos entreprises sont confrontées à un certain nombre de problèmes spécifiques auxquels elles ne sont pas habituées mais qu'il leur faudra résoudre:

1. Un produit qui n'est pas compétitif du point de vue de la qualité ou du prix sur le marché national aura peu de chance d'être bien accueilli par les pays en voie de développement. Il en va de même pour des produits qui ne sont pas adaptés aux besoins spécifiques de ces pays.
2. Pour un certain nombre de firmes, l'exportation est une voie nouvelle. Les conditions climatiques, les méthodes de travail, les habitudes commerciales sont différentes sur ces marchés lointains.
3. La dimension de nos entreprises les empêchent de s'attaquer aux projets souvent intégrés et ambitieux des pays en voie de développement.

L'expérience de ces dernières permet toutefois de dégager d'ores et déjà quelques solutions à ces problèmes.

1. Si la dimension de la plupart de nos entreprises ne leur permet pas de s'attaquer seules à des projets d'envergure, elles ont tout intérêt à mettre leurs efforts en commun. Diverses tentatives devront encore être faites dans ce sens et devraient être encouragées. A l'une ou l'autre exception près l'économie luxembourgeoise ne dispose, hélas, pas encore, d'entreprises générales capables de prendre en charge la conception, l'encadrement, la gestion et la coordination de ces grands projets.
2. En l'absence d'une entreprise générale nationale l'incorporation de sous-traitants luxembourgeois dans des projets étrangers pourrait offrir des perspectives intéressantes en matière d'exportations.
3. Plutôt que de disperser nos efforts sur un trop grand nombre de pays, il semble préférable de nous concerter sur certains pays particuliers. Une campagne de promotion commerciale concertée, le cas échéant menée avec le concours du Gouvernement, peut dans certains cas donner à nos entreprises, la carte de visite qui leur permettra par la suite de créer de nouveaux flux commerciaux. Une telle campagne comprend des visites officielles, une représentation dans les foires commerciales, et surtout une présence continue de nos exportations dans le pays en question. Je citerai à cet égard, l'exemple de l'Algérie, pays avec lequel nos échanges ont considérablement augmenté.
4. Pour terminer, je dirai qu'un effort sérieux d'information doit être engagé pour permettre à nos entreprises de se familiariser avec les pratiques de l'exportation. Le Ministère du Commerce Extérieur, la Chambre de Commerce et Lux-Development disposent des structures permettant d'assister nos exportateurs que je voudrais encourager à recourir aux services de ces organismes.

A des problèmes nouveaux, nous devons trouver des solutions nouvelles. La prépondérance de l'industrie sidérurgique dans l'économie luxembourgeoise a longtemps permis de préserver la santé de notre commerce extérieur. Pour nous permettre d'affronter les difficultés actuelles, nous devons explorer toutes les voies possibles.

Dans les conditions actuelles des marchés d'exportation les autorités publiques doivent épauler l'effort des entreprises et contribuer à créer les conditions propices au succès de l'entreprise. C'est pourquoi nous avons prévu un certain nombre de mesures d'accompagnement qui devraient permettre à nos entreprises d'affronter la concurrence internationale. Mais il n'appartient pas au Gouvernement de se substituer aux milieux d'affaires. Il revient en fin de compte aux exportateurs de se montrer compétitifs sur les marchés extérieurs et de faire preuve de l'imagination et des initiatives nécessaires.

Les relations entre les Etats-Unis et l'Europe face à la crise économique

Discours de Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, à l'American and Common Market Club à Bruxelles, le 20 octobre 1982

L'ACMC constitue par définition une association s'intéressant de près aux problèmes communautaires. Aussi voudrais-je ne pas négliger l'importance du processus d'unification européenne pour les relations inter-atlantiques.

Toutefois je pense qu'il est indispensable d'examiner d'abord les principes de base qui semblent inspirer les Etats-Unis dans leur politique européenne, afin de déterminer les effets de celle-ci sur l'Europe en proie à la crise économique mondiale.

En ce moment, les relations des Etats-Unis avec les Etats de l'Europe occidentale semblent avoir atteint, sinon le point de rupture, du moins un seuil critique. En effet, les Etats-Unis donnent la très nette impression de vouloir diriger l'avenir des relations économiques et politiques entre les deux continents, suivant leurs conceptions. Outre le fait qu'une telle évolution doit nécessairement, et à priori, provoquer de la part des Européens une réaction négative, une telle attitude pose le problème de l'orientation fondamentale de la politique étrangère américaine.

A la fin de la seconde guerre mondiale, les Etats-Unis ont entrepris de tirer les conséquences de l'importance nouvelle de l'Union Soviétique sur la scène européenne.

Ayant compris la nécessité d'une politique d'équilibre vis-à-vis de l'autre super-puissance, ils ont entrepris de contribuer à stabiliser durablement les Etats de l'Europe occidentale au moyen notamment d'une relation structurée de ces Etats entre eux et des Etats-Unis avec ceux-ci.

Ainsi, la finalité initiale de cette relation n'était pas uniquement le développement harmonieux du monde démocratique, mais aussi l'élaboration d'une politique de défense pour se prémunir contre l'expansionnisme de l'Union Soviétique.

Cette politique de défense occidentale pouvait se concevoir au départ de deux manières différentes: le but pouvait être de maintenir tout simplement l'équilibre existant, c'est-à-dire l'équilibre de Yalta, malgré ses défauts et lacunes; il pouvait être encore la recherche d'une plus large application des libertés démocratiques, ce qui ne pouvait revenir qu'à amener l'Union Soviétique à changer de nature.

La stabilité politique étant l'objectif recherché prioritairement, la première solution devait nécessairement l'emporter, même si pour des considérations tactiques la deuxième voie ne fut jamais entièrement abandonnée.

Cette politique, qui reste toujours d'application, s'appuie sur deux piliers principaux: au plan militaire, sur l'Alliance Atlantique, au sein de laquelle les Etats-Unis constituent le partenaire prédominant

et, au plan économique et politique, sur le processus d'unification européenne, qui bénéficiait dès l'origine du plein appui américain.

Inspirée par la nécessité de réagir contre un facteur extérieur, l'attitude des Etats-Unis vis-à-vis de l'Europe répondait notamment à des impératifs propres à la sécurité des Etats-Unis, qui ne pouvaient ni tolérer, ni supporter, l'apparition d'une Europe marxiste-léniniste.

Par ailleurs, cependant, il ne faut pas négliger le fait que si les intérêts européens et américains se confondent largement en matière de sécurité, tel n'est pas forcément le cas dans d'autres domaines, et notamment dans le domaine économique.

Les relations des Etats-Unis avec l'Europe sont certainement marquées au départ par l'hypothèque soviétique. Tel a été le cas en 1948, dans les années cinquante, c'est encore le cas en 1979, lors de la décision de l'Alliance Atlantique sur l'installation de missiles de portée intermédiaire en Europe et sur l'ouverture de négociations avec l'Union Soviétique. Tel est toujours le cas en 1982, après l'invasion en Afghanistan et le coup d'Etat militaire en Pologne.

Intéressés à la stabilité de l'Europe, les Américains ne le sont à sa prospérité que pour autant que les menaces pesant sur celle-ci remettent en cause sa stabilité politique ou économique.

Cette constatation, pour brutale qu'elle puisse paraître, me semble toutefois normale dans une relation saine entre Etats indépendants. En effet, tout comme les Etats-Unis ne sont pas prêts à assumer les responsabilités propres à l'Europe, celle-ci ne saurait accepter que son sort dépende du bon vouloir des Etats-Unis, non seulement en matière de sécurité, mais également sur le plan économique et social.

S'il est donc certes justifié de dire que les Américains ne sont pas corvéables à merci par les Européens, nous avons pour notre part le droit, et sans doute aussi le devoir, eu égard à l'impératif de sécurité commun, de nous demander si l'approche américaine actuelle vis-à-vis de l'Europe occidentale rencontre bien son but, c'est-à-dire si elle contribue à stabiliser l'Europe. Si tel ne devait pas être le cas, l'Europe pourrait se poser la question si l'orientation fondamentale de la politique européenne de l'Amérique est en train de changer.

Je ne voudrais pas traiter ce soir des questions strictement du domaine de la défense. Un tel sujet ne présente qu'un intérêt indirect pour des spécialistes de l'Union Economique Européenne. En outre, il me semble que l'essentiel des différends actuels entre les Etats-Unis et l'Europe se situent non dans le do-

maine stratégique ou militaire, mais dans le domaine économique.

En conséquence, il faut se demander si l'approche américaine dans le domaine économique est de nature à affermir ou, au contraire, à affaiblir la stabilité en Europe.

Elle comporte un premier volet se rattachant à la politique de sécurité et un second concernant la sauvegarde des intérêts économiques américains vis-à-vis des Européens.

Qu'en est-il du premier volet ?

A la suite de l'invasion soviétique en Afghanistan, qui a fait de cet Etat un nouveau satellite soviétique, et depuis le début de la répression militaire en Pologne, l'Administration américaine a décidé, en accord avec ses partenaires de l'Alliance Atlantique, qu'il était temps de faire comprendre à l'Union Soviétique qu'il lui fallait mettre un terme à sa fuite en avant. C'est grâce à l'engagement américain que l'Alliance Atlantique a renforcé sa détermination à rétablir l'équilibre nucléaire en Europe, les Etats-Unis ont encore entrepris de persuader leurs partenaires européens de diminuer leurs liens économiques avec l'Union Soviétique, dans le domaine financier, technologique et énergétique, tout en maintenant — je le souligne en passant — la dépendance alimentaire de l'U.R.S.S. vis-à-vis d'eux-mêmes. A la suite des conversations de La Sapinière au Canada, récemment, des contacts ayant pour objectif de mettre en œuvre cette restructuration doivent débiter à Washington, dans les semaines à venir, entre les représentants des pays dits « du Sommet Economique », la Présidence et la Commission des Communautés.

L'issue de ces conversations sera très importante, alors qu'elle conditionnera la cohésion interne de l'Alliance Atlantique pour l'avenir à court, voire à moyen terme.

Il serait certainement excessif d'espérer qu'une politique économique restrictive à l'égard de l'URSS puisse amener cet Etat totalitaire aux dimensions continentales et largement autarcique sur le plan économique à changer fondamentalement de politique. Tout au plus peut-on envisager un ralentissement de son développement intérieur et une plus grande prudence dans son action extérieure.

Un tel ralentissement et une prudence accrue peuvent indéniablement avoir un effet bénéfique sur la stabilité en Europe, en diminuant d'autant la menace d'une action de l'URSS en Europe occidentale.

L'enjeu ainsi dégagé correspond-il cependant aux désagréments inhérents à cette politique ?

Il nous faut constater que les liens économiques avec l'Est revêtent désormais une importance certaine pour les Européens de l'Ouest, alors que leur économie se trouve plongée dans la plus grande crise qu'elle ait connue depuis les années trente. Certes, l'impact des mesures envisagées par les Américains n'est pas décisif, mais renoncer à traiter des affaires avec l'Est européen constitue une décision importante sur le plan de la politique économique alors que des emplois sont menacés.

Si l'étendue de ce sacrifice n'est sans doute guère de nature à infléchir la détermination européenne à trouver un accord avec les Etats-Unis sur une politique commune face à l'Est, il n'en reste pas moins qu'une présentation unilatérale de cette politique par les Américains ne peut avoir que des effets malencontreux, et place les Européens dans une situation difficile. Ainsi le caractère retroactif et extraterritorial des mesures prises par l'Administration américaine pour gêner la construction du gazoduc sibérien vers l'Europe de l'Ouest, sans rien empêcher, a eu pour résultat de diviser ouvertement le camp occidental.

Il est certain que les mesures de sécurité à caractère économique constituent pour le moins une arme difficile, ne pouvant être maniée que de façon limitée et avec beaucoup de sensibilité. La consultation et la coopération inter-Atlantiques sont d'autant plus nécessaires dans ce domaine que des actions unilatérales, loin de rassembler les alliés, sont susceptibles au contraire de les séparer, voire de les rapprocher involontairement de ceux dont à l'origine on voulait les éloigner.

En conséquence, une telle politique de sécurité à caractère économique, sans la compromettre sans doute, ne contribue pas de manière claire et déterminante à renforcer la stabilité intérieure de l'Europe.

Qu'en est-il du deuxième volet: quelle est l'attitude des Etats-Unis sur le plan des relations strictement économiques ?

Elle semble tout à fait claire; les Américains restent de façon générale attachés aux principes de la concurrence et, s'ils ont intérêt à stabiliser l'Europe, c'est certainement aussi parce qu'ils entendent faire des affaires avec les Européens disposant d'une économie saine.

Ce souci ne peut être que légitime aux yeux des Européens eux-mêmes, alors que ceux-ci prônent la liberté des échanges.

Cependant, dans de nombreux domaines, des différences d'intérêt sensibles existent entre Américains et Européens, et les intérêts économiques particuliers empêchent parfois le libre jeu de la concurrence. L'agriculture constitue ainsi une pomme de discorde déjà ancienne. La politique monétaire américaine fait encore et toujours l'objet d'attaques virulentes des Européens, qui considèrent que celle-ci est trop souvent orientée de manière à maintenir les économies européennes dans une situation de dépendance. Les Américains ne peuvent accepter le déclin de leur industrie sidérurgique que dans la mesure où il s'accompagne d'une diminution, voire d'une suppression des ventes d'acier européen en Amérique, et j'en passe . . .

En fin de compte, les Européens ont souvent l'impression qu'ils sont sollicités de jouer pleinement le jeu du libéralisme économique lorsqu'ils se trouvent en situation d'infériorité, sans toutefois pouvoir en réciproque en tirer les bénéfices lorsqu'ils sont en position de force, en raison de la virulence américaine dans la défense des intérêts économiques d'Outre-Atlantique.

Il en résulte un climat de mauvaise entente et de procès d'intention qui n'aboutit malheureusement qu'à raviver les rancunes, sans pour autant apporter de solution à la crise.

Dans ce contexte, il faut espérer qu'il sera possible d'éviter de faire de la prochaine réunion ministérielle du GATT le théâtre de discussions inutilement stériles, en l'absence de propositions réalistes de nature à combattre la crise.

En effet, la stabilité interne de l'Europe pourrait se trouver sérieusement menacée par les effets de la crise, et notamment par le chômage.

Comme vous le savez, le taux de chômage, à l'intérieur de la Communauté Economique Européenne, approche désormais les 10% et le nombre total de chômeurs dépasse les 10 millions, les jeunes et les femmes étant les catégories les plus frappées.

Il faut craindre voir ainsi se développer une nouvelle classe sociale, celle des oisifs forcés. Cette marginalisation de couches entières de la population ne semble pas devoir être de courte durée, mais au contraire durable, voire permanente. Cette situation frustrante provoquera dépression chez les uns, révolte chez d'autres. Le chômage des jeunes pourrait même se révéler être à l'origine de développements pouvant aller jusqu'à compromettre le fonctionnement démocratique de nos sociétés. De nombreuses villes européennes connaissent les bandes de jeunes vandales qui prônent la violence gratuite. D'autres succombent aux tentations de la drogue ou de l'alcool. D'autres, enfin, entreprennent des actions à connotation politique: les squatters, ou encore les «verts», c'est-à-dire les écologistes. Ces groupes refusent désormais de se conformer et de s'intégrer dans un système économique et politique incapable de leur offrir un avenir.

De toute évidence, ces jeunes n'ont plus de relation avec le système politique traditionnel, et il n'est point étonnant de voir se répandre parmi eux certains thèmes de propagande marxiste, notamment en ce qui concerne le désarmement.

En République Fédérale d'Allemagne, le phénomène a pris une ampleur telle que le fonctionnement du système politique s'en trouve menacé dès à présent.

La croissance continue du chômage constitue ainsi, à terme, une menace très sérieuse contre la stabilité interne de l'Europe.

Le problème du chômage est, certes, également bien connu aux Etats-Unis, mais l'expérience semble prouver que les conséquences politiques en sont plus lourdes en Europe, étant donné la configuration politique des Etats européens.

Réagir contre cette menace constitue un devoir qui incombe au premier chef aux Européens.

Ceux-ci doivent ainsi réfléchir à leur propre avenir et éviter de sombrer dans le fatalisme et la résignation. Pourtant, actuellement, l'impression prévaut que le fatalisme est le plus fort.

Que doivent faire les Européens pour réagir efficacement contre les menaces qui pèsent sur la stabilité

interne de leurs Etats, et que peuvent faire les Etats-Unis pour les soutenir dans cette entreprise.

Au plan économique, il nous faut d'abord dégager une véritable alternative au marasme actuel. A cet effet, nous devons donner priorité à l'imagination et au risque calculé, plutôt qu'aux égoïsmes nationaux inspirés par le désir de sécurité générateur de conservatisme. Le manque d'idées et d'engagement se trouve sans doute à la base du retard européen dans la recherche et dans la transposition de nouvelles technologies en nouveaux produits, accentuant ainsi les effets d'une crise, par ailleurs largement provoquée par des facteurs extérieurs à l'Europe.

Ensuite, il nous faut retrouver une unité dans l'action. En effet, l'expérience prouve qu'une approche nationaliste et protectionniste est bien trop limitée pour pouvoir réussir et qu'elle a, en fin de compte, des effets contre-productifs désastreux. Par ailleurs, l'Europe ne peut compter sur la compréhension des Etats-Unis que dans la mesure où ceux-ci peuvent traiter avec une unité cohérente et non avec une multitude d'interlocuteurs divergents entre eux.

Personnellement, je suis fermement convaincue que seuls des progrès dans l'unification européenne peuvent nous aider à l'avenir. Malheureusement, je dois avouer que c'est une voie que les Européens ne pratiquent pas assez assidûment. De ce fait, ils ne se donnent pas les moyens de réussir.

Quel peut être le rôle dévolu aux Etats-Unis dans ce contexte ?

Une première et facile réaction pourrait être de dire: En quoi la décadence européenne nous concerne-t-elle ? Pourquoi nous adresser à la Communauté en tant que telle ? N'est-il pas plus intéressant de nous adresser aux Etats membres individuellement, pour tirer profit de leurs divergences et les affaiblir de ce fait ?

Une telle approche irait diamétralement à l'encontre de l'objectif de la politique européenne des Etats-Unis de l'après-guerre qui consiste, nous l'avons vu, à raffermir la stabilité économique et politique de l'Europe.

Il serait en effet excessivement dangereux de céder à la tentation que peut nous suggérer la crise économique de se replier sur soi-même et de négliger la solidarité indéniabie existant toujours entre les Etats-Unis et l'Europe.

Cette solidarité doit faire l'objet de tous nos soins, au sein de l'Alliance Atlantique, au sein de l'OCDE, au sein du GATT, au sein des Nations-Unies.

Mais la solidarité ne suffira pas. Il faut aller plus loin et engager un processus qui, menant de la réflexion à l'action, permettra de mettre en application, de part et d'autre, un plan pour adapter nos économies et pour nous permettre de vivre avec la crise.

Un tel plan devrait avoir pour objet la restructuration des mécanismes de notre économie, pour l'adapter à la disparition progressive des industries traditionnellement tributaires d'une main d'œuvre peu qualifiée et à bon marché, à l'apparition de nouvelles technologies et de nouveaux besoins et au réaménagement du temps de travail.

Un tel effort, qui toucherait certainement profondément l'organisation des rapports entre patrons et salariés, ne peut être laissé au développement spontané de l'économie, car les soubresauts sociaux, qui ne manqueront pas de se produire, risquent de compromettre la stabilité de l'Europe, comme aussi, dans une moindre mesure, celle de l'Amérique.

Aussi, un effort de conception et d'organisation commun est-il nécessaire.

L'Europe doit la première se décider à aller dans cette voie. J'espère que l'Amérique voudra l'y encourager et la soutenir dans son action.

Permettez-moi aussi d'affirmer que l'approche économique des Etats-Unis vis-à-vis de l'Europe est, de façon inéluctable, liée à des considérations politiques. Intéressés à la stabilité intérieure de l'Europe, les Etats-Unis ne peuvent adopter ni une attitude négative, ou se limitant à réagir contre les menaces extérieures, ni une attitude indifférente ou égoïste. De même, les Européens ne peuvent se désintéresser de ce qui se passe aux Etats-Unis, ni refuser de com-

prendre les problèmes auxquels l'Administration américaine est confrontée.

En ce moment, la tâche des responsables américains et européens ne peut être que de travailler à la mise au point de cette attitude positive, certainement défailante à l'heure actuelle.

Si l'avenir proche devait démontrer que l'Administration américaine considère comme inutile et irréaliste, voire injustifiée, une telle approche, alors, il me semble, qu'inévitablement les Européens seraient amenés à s'interroger sur la finalité de l'actuelle politique américaine.

En conclusion, permettez-moi donc d'exprimer mon inquiétude quant à la détérioration des relations américano-européennes. Nous ne savons pas encore s'il s'agit là d'un épiphénomène ou d'une lame de fond. C'est la réponse à cette question que les Européens recherchent dans leurs contacts actuels avec les responsables américains. Optimiste, je me prononce pour l'épiphénomène, et je ne veux abandonner ni le dialogue, ni ma conviction atlantique.

The European and U.S. relationship

Speech by Mrs. Colette Flesch, Minister of Foreign Affairs and Economy of Luxembourg, in Pittsburgh at the World Affairs Council

Allow me to welcome this opportunity to address the world affairs council about the current international situation and thus raise an issue that cuts across our common concerns in Europe and in America.

But first of all let me extend my sincere thanks to this distinguished gathering of industrialists and businessmen from the keystone state of Pennsylvania and to Mr. Pete Love, chairman of National Steel, for his kind words of introduction.

Talking about European-U.S. relationship in particular seems to have become less easy than some years ago.

Not so much because of the difference of opinion on this or that aspect of policy – I know no alliance of free nations which does not, at one time or another, have differences of opinion – but because of the unspoken feeling that facing the perhaps most serious challenges to industrial democracies ever, the meeting of minds between the partners on both shores of the Atlantic no longer goes without saying.

If I may attempt a brief and perhaps rather wild sweep on urgent problems facing the Western alliance, it will bring me, inevitably to both their political and economic aspects.

«The foundations of the NATO alliance are being undermined by major differences between the United States and its European allies over how to deal with the Soviet Union», the German Foreign Minister, H. D. Genscher, is quoted to have said just a fortnight ago.

He directly referred to the current impasse between the U.S. and the Europeans over the Soviet-West European natural gas pipeline and, beyond, of course, to the consensus on a policy of detente.

The Europeans, I believe, neither have a tendency to be a little bit tired and sceptical about the world in which we live, whereas other nations still have faith in the destiny of mankind and in the potential of humanity to continue on the road of progress, nor have they completely left civilization to the scholars and got down to earth to tackle fish and butter and retirement pensions, the serious stuff of life.

It is true, detente, coexistence with the Soviet bloc, have always raised a lot more moral dilemmas for Americans than for their European allies.

In the age of thermonuclear weapons and intercontinental missiles the alliance always was aware that the interaction of the two superpowers was essential to the prospects of peace and security. That was, I guess, the political context of the special meeting of the NATO alliance's Foreign and Defense Ministers on December 12, 1978, calling for the development of Pershing II ballistic missiles and ground-launched cruise missiles in Europe, linked to the commitment to reach with the Soviets a meaningful and equitable arms control agreement on long-range theatre nuclear forces.

I don't belong to those who think that neither containment nor detente should be the goal of our policy

towards the Soviet Union. In fact, a sensible long-term policy needs elements of both.

During the past, our American friends have been disappointed in the conduct of their European allies on various occasions.

When the United States had, in 1979 asked for sanctions against the Soviet Union after the invasion of Afghanistan, some did consider that the European governments just cowered under the table.

The same was true, they say, when earlier this year, the U.S. asked for an economic response to the Polish-Russian crackdown on solidarity.

Yesterday's hesitations and our today's reluctance, were they simply an accident ?

It seems to me that Europeans had some reasons to complain on failure of consultation and on the vacillations of U.S. policy in East-West relations.

Also, European governments do not consider that using foreign trade is efficient as a tactical instrument of foreign policy. Furthermore they are sceptic vis-à-vis the «light switch diplomacy» and the impression is wide spread among public opinion that the US wants foreign business on its own terms, without having figured out as yet what those terms are.

Especially regarding the natural gas pipeline to Europe, sanctions were not only put on sales from U.S. firms but also broadened to prohibit sales from foreign subsidiaries or licensees of U.S. multinationals in Europe. As my country is at least not directly involved in the case, I may perhaps feel free to give the common feeling of the member states of the Community expressing that the U.S. action is unilateral, retroactive and extraterritorial and thus really setting a dangerous precedent in international business relations. I am therefore very pleased that at this very moment representatives of the EEC countries sit together in New York with U.S. officials trying to settle this particular aspect of what I am willing to consider a family dispute.

I may assure you Ladies and Gentlemen, and it is a profound conviction shared by a majority of Western Europeans, that the U.S. commitment in Europe has provided the foundation for one of the longest periods of peace and prosperity our continent has ever enjoyed, largely enabling our countries to build the European community and to nurture our historical ties to East European countries now under the Soviets' thumb.

And I remember gratefully President Reagan's declaration in his Bonn speech of June 9, 1982: «Europe's shores are our shores. Europe's borders are our borders. We will stand with (Europe) in defense of our heritage of liberty and dignity».

There are indeed fundamental reasons for continuing and strengthening within the European American alliance in the 80's:

- the evolution of Soviet military power will remain a dominant factor
- rifts within the world economy are not ready to vanish
- international and regional conflicts especially in the third world threaten international stability

- the fundamental assumptions behind the alliance — social, political and economical — are shared by all.

How could I however neglect the fact that evolution of public opinion on the two sides of the Atlantic may at certain moments be different.

The U.S.A., again stressing the primacy of foreign policy, is willing to give priority to military affairs as a way of coping with international challenges.

In Western Europe public opinion has a different perception of the international situation and is therefore less willing to adopt the same line.

In that respect it may be significant of congressional sentiment that very recently the Senate appropriations subcommittee on defense voted 12 to 1 to reduce American military presence in Europe by 23.000 troops, taking its action on the grounds that it is high time for other North Atlantic treaty organization countries to carry more of the alliance's defense burden.

But, as in 1971, in the context of the «Mansfield amendment», I would imagine there will be another state department's chief congressional mine sweeper making sure that the latest proposals will not become law. The Secretary of State, in a recent interview to *Le Monde*, seems — I am glad to say — to take the same view.

Improved and, perhaps, new forms of cooperation between the U.S.A. and Western Europe ought to be found facing the need for a comprehensive strategy for defending the integration of military, economic and diplomatic means of coping with these various issues. This presupposes certainly a renewed willingness to make progress in Western European political cooperation and on how best to organize the division of responsibility between the U.S.A. and Western Europe for example with the Middle East problems, the East West relations and the overall economic challenges. There is a real necessity for cultivating an awareness of continuity and predictability with respect to the broad lines of foreign policy, of strategy and of international economies to meet the demands of one's friends and partners.

Controversial discussions about the attitude of those, notably in the younger generation, who no longer share the basic assumptions of foreign policy, certain movements of pacifism, neutralism, withdrawal and protest in Western European countries should not lead us to conclude prematurely on a credibility gap between the political leadership and some sectors of the young people. Nevertheless, we should know that the crisis is not one of weapons and economy. It is one of belief and will, of growing apocalyptic fear.

Speaking on behalf of my country, I feel confident to say that these movements are not perceived as strongly there as they are in other European states.

Anyway, Luxembourg's effort to the common consciousness and effort can only very marginally be on the defense level.

On the economic side especially, we have the feeling that we have made important efforts, that is to

say sacrifices especially in the field of our national economy's major component, the steel industry.

Although the efforts of industrial diversification undertaken about twenty years ago show positive results, our steel sector continues to have a most important part within the Luxembourg economy and the employment and public welfare scene.

The crisis affecting the steel sector since 1975 has subsequently revealed itself to be structural. It sets to the country economic and social problems of considerable importance, which are subject to a continuous concerted action within a tripartite conference (government – companies – trade unions).

Since 1976, our steel industry is engaged on a long term industrial process of restructuring. The measures of modernization and rationalization, are designed to achieve adaptation to market conditions.

This industrial adaptation which includes reduction of capacities has led to an exceptional decrease of employment of more than 40 percent compared with 1975. Therefore particular measures with regard to surplus labor had to be taken besides the industrial action of re-structuring.

The counterpart of this re-structuring of the steel industry is the activation of the effort systematically embarked upon some 20 years ago, the creation of new industrial activities.

Foreign investment in general, offers, I think, a brighter outlook for the development of our mutual relations. Be it from the U.S. to Europe or from Europe to the U.S., it offers a unique opportunity to strengthen our friendship and to prove mutual confidence in one another.

It is true, though, according to the U.S. department of commerce, that last year's direct investment by American industry in nine common market countries grew by only about 3 percent compared with annual increases of 17 percent in each of the two previous years. At the same time, foreign investment in the U.S. grew by 28 percent.

The slowdown in U.S. investment is causing considerable concern in Europe.

However, in this regard, relations between the Pittsburgh area and Luxembourg provide a good example. Despite the downgoing trend of U.S. investments in Europe, we have been able, especially in the last one or two years, to increase substantially the economic cooperation between our two areas and also, I'm sure our mutual friendship.

Indeed, in recent years several agreements have been concluded between the Luxembourg steel industry and some major steel producers of this area. A Luxembourg firm has set up an office in Pittsburgh and is providing technology for the building of a continuous casting installation.

In the other direction, a galvanizing process, based on a license agreement from a U.S. steel firm, will be integrated in a new plant that is being set up in Luxembourg.

We have also had the privilege recently to welcome to Luxembourg subsidiaries of several well-known companies in the Pittsburgh area. Copper-

weld has set up a distribution center in the Southern part of the Grand-Duchy, National Aluminum, a subsidiary of National Steel, is in the process of building an important production facility for aluminum foil, a subsidiary of Allegheny International has just this year commenced operations of a new plant for industrial equipment, N. L. Kimes Ass. has just chosen a location in the South of the country and Commercial Shearing Corp., from your neighboring Youngstown, has been for many years in Luxembourg an outstandingly successful European operation of a U.S. manufacturer.

I would like to take this opportunity to once again renew our most sincere thanks to all those – and many of them are among us today – whose relentless efforts have so happily contributed to tighten the links and to strengthen the friendship between our two areas.

Though we might not always be in agreement on all steel and trade issues, the recent developments I have just mentioned are very encouraging and prove that there is enough common ground between us for a constructive and mutually beneficial cooperation.

We, for our part, would very much welcome more interaction between our two steel producing areas and before all, we would be delighted to welcome more U.S. companies in Luxembourg. We already have twenty of them in our small country, among which such famous names as Goodyear, Dupont, Guardian, Copperweld, National Aluminum, Commercial Shearing, Allegheny International, Dresser Industries, General Motors, etc. and they are I think, our best references to convince others to come.

But let me make it very clear, that by no means do we intend to transfer jobs from this area to ours. We are indeed fully aware of the dramatic unemployment problem in this part of the United States.

The bottom line of my message is, that if it makes sense in economic terms to set up a facility in Europe – and it sometimes does – the tiny Grand-Duchy should not be left out of your considerations, because we think we have things to offer that others don't.

First for all who are not too familiar with my country, let me repeat a few basic data. A central location, thus access to any major European market.

«Stability» from the political as well as from the economic point of view, virtually no strikes, one of the lowest absenteeism and productivity among the highest in Europe.

Some of the benefits that the European labor force has acquired over the years may raise question marks in the business community in this country. And I am aware of that. The two main problems are indexation of wages and worker's participation in some aspects of management of our firms.

Let me just briefly point out that in Luxembourg we have put on hold the automatic indexation of wages to the costs of living. We have maintained the system of automaticity, to avoid the never ending yearly wage bargaining sessions between trade unions and management, and the threat of strike. What we

have changed is the moment and the extent to which our adaptation of the wages takes place.

One word on workers' representation and participation in some aspects of management. In Luxembourg, we have not followed some of our more adventurous neighbours who go for parity of representation on a 50/50 basis on their boards and in other decision-making organs. We are instead operating a very moderate system which promotes responsibility among wage earners, giving them a say in some matters relating to security and health problems, but which leaves management decisions where they belong, and that is with management. Experience in Luxembourg has shown that this system which is a sound compromise, has on the whole been a beneficial contribution to social and economic stability, without hampering whatsoever the decision making process on the management level.

But most important of all is probably the fact that our general approach towards foreign investment is one of particular attention to each project. Luxembourg is a small country and it has a small government. Contact with whomever is competent to make decisions is easy and I myself am certainly available whenever it is felt that I can help to solve a problem. Our administration is small and uncomplicated. A team of red tape cutters is readily available and will assist any project from the earliest stages to its completion and even beyond. To illustrate our rapidity and flexibility in this respect, let me just tell you that, even if this is not the rule, in Luxembourg it is possible to obtain a construction permit in less than a week.

On the incentives side, our policy consists of offering a package for each specific project that best suits its needs.

- Land with appropriate provision for public services such as road or rail access, power and water supply is provided for a nominal fee.
- Capital subsidies covering up to 15 percent of the investment in buildings, equipment tools as well as on industrial research and development are granted. These subsidies can also be given in the form of interest rebates on investment loans.
- Expenses for vocational training or retraining of labor qualify for additional subsidies.
- As for taxation, there is a 25 percent exemption of taxable profits with respect to corporation income tax and business tax during the first eight years of operation plus a tax credit of about 14 percent against taxes otherwise payable in respect of investments in fixed assets. Additional temporary special tax relief is possible.
- Last but not least, the national credit and investment corporation may grant equipment credits, medium and long-term loans as well as export credits at very favorable conditions.

We believe that in a world where so much of what yesterday looked stable, today is now visibly shown to be fragile, Luxembourg offers long-term stability, a central location, a responsible government and public administration and finally a highly efficient and productive work force plus those financial and fiscal incentives which I just mentioned.

I hope, I have been able to give you somewhat more insight into the realities and views of my country and that this will contribute to further develop the cooperation and friendship between our two regions, which show so many similarities.

Competitors though we may sometimes be, we should never forget our basic community of interests and never lose sight of the fact that we are natural partners in that we belong to one and the same free world.

Hommage à Monsieur Joseph Bech au Collège d'Europe à Bruges

A l'occasion de l'ouverture de l'année académique 1982-1983 du Collège de l'Europe à Bruges (Promotion Joseph Bech), le recteur du Collège d'Europe, Monsieur J. Lukaszewski, a retracé la vie et l'œuvre de Joseph Bech dans une allocution dont nous reproduisons le texte ci-après.

Robert Schuman, Jean Monnet, Alcide de Gasperi, Konrad Adenauer, Paul-Henri Spaak, Johan Willem Beyen ayant donné leur nom à des promotions du Collège d'Europe, il était clair depuis longtemps que Joseph Bech devait trouver sa place dans l'aréopage de nos Patrons. Permettez-moi, selon la tradition du Collège, de le rappeler à ceux qui l'ont connu et de le présenter aux membres de la nouvelle Pro-

motion, pour lesquels il appartient à une histoire déjà lointaine et souvent peu connue.

Etudier la vie et l'œuvre de Joseph Bech, c'est plonger avec plaisir dans l'histoire sociale, culturelle, politique et économique de l'Europe d'avant la seconde révolution industrielle, de cette Europe où la grande ville n'avait pas encore vidé les campagnes de leurs populations, de leur vitalité et de leur pittoresque, où la province bouillonnait encore d'activités diverses, où l'entreprise familiale jouait un rôle important dans l'économie, où la culture générale occupait une grande place dans l'éducation et la vie publique, où les liens et les relations personnelles gardaient toute leur force.

Joseph Bech est né le 17 février 1887 dans une famille enracinée depuis des générations dans le terroir mosellan. Son père dirigeait une petite banque familiale à Diekirch et appartenait au monde des notables de province.

Joseph connaît une enfance et une adolescence heureuses. Il va à l'école primaire à Diekirch et au lycée à Echternach. Puis il fait des études de droit à Fribourg, en Suisse, et à Paris, et devient avocat. L'intérêt pour la politique ayant toujours été vif dans la famille et plusieurs parents de Joseph, du côté paternel aussi bien que maternel, ayant assumé des responsabilités dans la vie publique, il n'est pas étonnant qu'à l'âge de 27 ans, le jeune juriste décide de briguer le mandat de député. Il se présente dans le canton de Grevenmacher, lequel pendant de longues années avait été représenté à la Chambre par son oncle, Philippe Bech, l'un des fondateurs et le premier Président du parti catholique.

Fort de la confiance et du soutien des dirigeants de ce parti, Joseph est élu à une très confortable majorité, le 30 juin 1914, et s'installe sur les bancs de l'opposition, face à la majorité libérale-socialiste de l'époque. Au moment de son élection, Bech n'était pas formellement membre du parti catholique et les mauvaises langues n'ont pas manqué de soutenir qu'il avait choisi sa place sur l'échiquier politique par opportunisme et non pas par une authentique adhésion aux idéaux du parti. Il est vrai que Joseph Bech n'a jamais fait preuve d'une grande ferveur religieuse et n'est jamais apparu comme un doctrinaire intransigeant. Mais il serait injuste de le taxer d'opportunisme. En effet, pendant ses études à Paris, il s'est lié au mouvement du Sillon, fondé par Marc Sangnier, et cela a joué un grand rôle dans la cristallisation de ses conceptions politiques, conceptions qui devaient toujours rester modérées, empreintes de bons sens, de pragmatisme et de ce genre de recul par rapport à l'immédiat qui va de pair avec une authentique sagesse. «Je ne crois pas, pour ma part, aux solutions toutes faites. Ce n'est que sur le papier qu'il est possible de simplifier la vie des sociétés humaines et qu'on applique des solutions radicales et définitives». Et quand on l'entend affirmer «La perfection finirait par régner sur le néant», on sent immédiatement qu'il est à l'opposé de toute intolérance et de tout totalitarisme.

Elu à la Chambre juste à la veille de la Première Guerre mondiale, Joseph Bech ne la quitte que 50 ans plus tard. Il exerce diverses responsabilités gouvernementales pendant 38 ans, dont celle de Ministre d'Etat - Président du Gouvernement pendant 15 ans et celle de Ministre des Affaires étrangères pendant 33 ans. Ce qu'il a réalisé est dû en premier lieu à ses qualités personnelles. Sa culture et son savoir-faire impressionnaient ses interlocuteurs. Réfractaire à toute technicité, il se laissait guider par son intuition teintée d'un grain de scepticisme. Son action a toujours été marquée par la discrétion et le sens de la mesure. Les innombrables honneurs, distinctions et louanges dont il fut l'objet ne l'ont jamais poussé au premier rang et n'ont jamais altéré sa modestie. Sa

loyauté est toujours restée exemplaire et il était bien placé pour nous donner cette leçon: «... le monde est ainsi fait que la confiance est le fondement de toute communauté humaine. Toute société, entre personnes ou entre Nations, ne peut vivre que par une collaboration sincère et confiante de ses membres. Quand elle fait défaut aucune communauté ne peut atteindre ses objectifs».

Il n'est donc pas surprenant que Joseph Bech ait eu beaucoup d'amis et qu'ainsi son action ait pu être efficace. Des liens étroits existaient, bien sûr, entre lui et les personnalités de sa famille politique, telles que Konrad Adenauer, Alcide de Gasperi et Robert Schuman. Mais ses amitiés traversaient facilement les frontières des autres camps, pour ne citer que celles très fécondes avec Aristide Briand, Johan Willem Beyen et Paul-Henri Spaak. Écoutons le témoignage de ce dernier: «Avec mes deux collègues du Benelux, Bech et Beyen, nous formions un triumvirat, travaillant en plein accord chacun avec nos tempéraments respectifs, plus de modération souriante chez Bech, plus de volonté et d'intransigeance chez Beyen, plus de passion chez moi. Tout cela additionné finissait par constituer une force qui nous a permis de jouer notre rôle».

Son sens de l'humour légendaire, son sourire affable et sa rondeur rassurante donnaient à Joseph Bech une facilité exceptionnelle de contacts humains. Voici, à ce propos, l'avis du Chancelier Konrad Adenauer: «Herr Bech schafft gleich eine so angenehme Atmosphäre, daß es einfach unmöglich ist, sich nicht gegenseitig zu verstehen».

Celui qui s'intéresse à l'histoire de l'unification européenne et aux hommes qui l'ont faite, ne peut pas manquer de noter les ressemblances entre Joseph Bech et certaines personnalités qui l'ont précédé ou accompagné sur le chemin européen. Tout d'abord, Bech fait penser à Briand. Un peu à cause de son abondante chevelure et de sa moustache. Un peu, à cause de sa longue présence sur la scène politique: Briand ne fut-il pas 23 fois Ministre et 11 fois Président du Conseil, entre 1906 et 1932. Mais surtout, comme son illustre collègue français, Bech avait l'air d'un artiste égaré dans la politique. Travailleur efficace grâce à sa capacité de concentration intellectuelle et à son don d'observation, Bech se plaisait à donner de lui l'image d'un dilettante réfractaire à l'ordre et à la discipline.

D'autre part, Bech apparaît en un certain sens proche de Robert Schuman. Originaires de la même terre, au point de rencontre de deux grandes cultures et de deux traditions politiques qu'ils connaissaient à fond et qu'ils appréciaient, l'un et l'autre considéraient comme leur tâche de construire des ponts et des liens entre elles.

Enfin, Joseph Bech rappelle Jean Monnet. Provincial, comme lui, il était aussi fortement lié à la Moselle que Monnet à la Charente. Resté toute sa vie proche de la terre, Bech avait, à l'instar de Monnet, un sens extraordinaire du rythme naturel des choses, une intuition du moment, une méfiance instinctive à l'égard de toute précipitation, une résistance iné-

branlable à l'adversité, peu de goût pour tout ce qui était abstrait ou dogmatique. Mais il existe encore un autre trait commun entre les deux hommes. Monnet provenait du monde des producteurs et des négociants de cognac et y resta attaché sa vie durant. Bech, lui, fut toujours associé à la viticulture moselane. Ainsi, il tenait beaucoup à ce qu'au sein du gouvernement, le Département de la Viticulture reste entre ses mains. Il a fait énormément pour améliorer la production du vin au Luxembourg et pour lui ouvrir les frontières des pays voisins. Avec d'autant plus de conviction, qu'il aimait le vin et en était un grand connaisseur. Quand le Secrétaire d'Etat américain lui demanda pourquoi il tenait tellement à associer le portefeuille de la Viticulture à celui des Affaires étrangères, lequel à lui seul exigeait énormément de travail, Bech répondit: «Voyez-vous, il faudrait qu'il y ait une règle internationale que chaque Ministre des Affaires étrangères soit en même temps Ministre de la Viticulture. Les grandes négociations politiques sortiraient alors plus facilement du point mort».

Joseph Bech entre pour la première fois au gouvernement en 1921, à l'âge de 34 ans. D'abord Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, il se voit également confier, deux années plus tard, le Département de la Justice. Après les élections de 1925, défavorables à son parti, il redevient député de l'opposition. Mais, dès l'année suivante, l'échec du gouvernement socialiste donne une nouvelle chance à une coalition catholique-libérale. Bech paraît le mieux placé dans son parti pour rassurer les libéraux et est chargé de former le gouvernement, en juillet 1926. Il reste Chef de l'Exécutif grand-ducal — fonction à laquelle il associe celle de Ministre des Affaires étrangères — jusqu'en 1937. Cette année-là, son intuition politique lui fait défaut. Irréductiblement opposé aux idéologies et aux mouvements extrémistes, il soumet au referendum populaire un projet de loi visant à juguler les menées subversives. Il sous-estime l'opposition du parti socialiste et d'un large secteur de son propre parti, auxquels la loi semble être une menace pour les libertés publiques. Le projet rejeté, Bech quitte la présidence du gouvernement et la coalition catholique-libérale éclate. Pierre Dupong qui représente l'aile gauche du parti catholique forme un gouvernement avec les socialistes, mais garde Bech comme Ministre des Affaires Etrangères, de la Viticulture, et des Arts et Sciences.

La politique internationale correspond admirablement aux goûts et aux talents de Bech. La présidence du gouvernement et la gestion des affaires internes étaient devenues pour lui une servitude pesante à cause de l'écart croissant entre sa conception de l'Etat, héritée du XIX^e siècle, et la nouvelle réalité politique faite de plus en plus de conflits d'intérêts sectoriels et marquée sans cesse davantage par les ingérences de groupes de pression.

Bech est entré dans le monde de la politique internationale en 1926, à l'époque d'une intense activité diplomatique et des grands espoirs suscités par la Conférence de Locarno et la vitalité apparente de la

Société des Nations. Il n'est pas exagéré de dire qu'il a inauguré une authentique politique étrangère du Grand-Duché et que c'est grâce à lui que la voix de celui-ci s'est fait entendre dans le concert des nations. Avant la Première Guerre mondiale, le Luxembourg ne participait pas vraiment à la vie internationale et menait une existence effacée dans l'ombre de l'Empire allemand.

Bech tient à représenter personnellement son pays à la Société des Nations. En 1929, il est même élu Vice-Président de l'Assemblée. En effet, ses qualités ont vite été découvertes à Genève où il est devenu l'une des personnalités les plus connues et les plus appréciées. Il souscrit bien sûr, aux objectifs de la Société des Nations et utilise tous ses talents de diplomate pour concilier la participation de son pays à l'œuvre de l'organisation genevoise et les exigences du statut de neutralité imposé au Grand-Duché par le Traité de Londres du 11 mai 1867. Le point culminant de cette période de sa vie est sa rencontre avec Aristide Briand et sa coopération avec le Ministre français pour établir «une sorte de lien fédéral» entre les nations de l'Europe.

En 1930, Bech est élu Président du Comité de Coordination économique au sein de la Commission d'études pour l'union européenne, constituée par la Société des Nations, Commission qui devait sombrer dans la tourmente de la grande crise, de la montée du fascisme, de la politique suicidaire des Démocraties occidentales...

Bien que partisan convaincu des objectifs de la Société des Nations, Bech a toujours été gêné par un aspect de celle-ci. En effet, sous l'influence de Woodrow Wilson, la Société des Nations était devenue le haut-lieu de ce qu'on appelait la «diplomatie ouverte», remède à la «diplomatie secrète» dans laquelle le Président américain voyait la source de tous les malheurs politiques du passé. Or, Bech que sa personnalité portait vers une action discrète et efficace, a vite saisi que la soi-disant diplomatie ouverte était synonyme de la démagogie, dialogue de sourds et de l'immobilisme.

Ayant compris que la paix ne serait pas sauvée par la Société des Nations, Bech a déployé toute son énergie pour obtenir des puissances signataires du Traité de 1867 une nouvelle déclaration du respect de la neutralité luxembourgeoise et, ainsi, protéger son pays du cataclysme qui se profilait à l'horizon. Puis il a essayé d'arracher une déclaration dans ce sens de la France et de l'Allemagne seules. Mais ses efforts sont restés vains et le Grand-Duché, comme la plupart des Etats européens, a été englouti par la catastrophe de la Deuxième Guerre.

En 1940, face au triomphe nazi, le gouvernement grand-ducal réfugié en France est, comme bien d'autres, en proie à des doutes et à des divergences. Joseph Bech penche pour la continuation de la lutte aux côtés des Anglais et il est finalement suivi par ses collègues. Passant par la France, l'Espagne et le Portugal, ce gouvernement composé de quatre Ministres arrive à Londres au moment où commence la terrible offensive de la Luftwaffe. La situation paraît déses-

pérée. L'issue de la Bataille d'Angleterre est incertaine. D'autre part, le petit Luxembourg semble avoir été oublié par ses alliés: le Président Roosevelt n'a-t-il pas omis de le citer dans son énumération des victimes de l'agression allemande, lors de son grand discours de novembre 1940 ? De plus, l'activité du gouvernement devient excessivement difficile à cause de la faiblesse des moyens financiers à sa disposition et de sa division en deux équipes installées dans des sièges différents. En effet, Pierre Dupong, chef de l'Exécutif, et un de ses collègues ont accompagné leur Souveraine au Canada, tandis que Bech et Krier sont restés à Londres. Mais c'est dans la capitale britannique, notamment grâce au Ministre des Affaires étrangères, que s'accomplit l'essentiel du travail visant à faire entendre la voix du Luxembourg et à lui assurer une place dans le monde après les hostilités.

Joseph Bech est l'un de ces hommes clairvoyants qui, avant la fin même du conflit, ont entrevu une nouvelle organisation de l'Europe, censée garantir la survie du Vieux Monde dans les conditions complètement changées de l'après-guerre. Son témoignage du 3 juin 1942, devant la Commission des Affaires étrangères du Sénat américain en est une preuve. Sa signature en bas du Traité du 5 septembre 1944 instituant le Benelux – dans lequel il ne voit qu'un pas vers l'union future de l'Europe – en est une autre.

Après la Libération, le Luxembourg connaît une situation semblable à celle de plusieurs autres pays délivrés de l'occupation nazie: un manque de compréhension et une tension entre le gouvernement qui a passé la Guerre en exil et une partie de la population durement éprouvée par les hostilités et par le joug nazi et instinctivement réfractaire aux normes de la vie politique et sociale d'avant le conflit. Le Président du gouvernement Dupong est tellement affecté par la déception des retrouvailles avec le pays qu'au printemps 1945, il est prêt à démissionner et à ouvrir une crise gouvernementale. C'est grâce à l'appui et à l'amitié de Joseph Bech, inébranlable dans son sang-froid et dans sa résistance à l'adversité, que Dupong abandonne cette idée et reste à la tête de l'Exécutif. Les élections d'octobre 1945 révèlent la faiblesse numérique des groupes favorables à un chambardement aussi radical que mal défini et permettent au gouvernement de retrouver une légitimité indiscutable.

Ministre des Affaires étrangères et de la Viticulture jusqu'à la mort de Pierre Dupong, en 1953, Joseph Bech devient alors Président du Gouvernement, tout en conservant ces deux portefeuilles. Le 29 mars 1958, il renonce à la présidence mais garde ces derniers jusqu'au 2 mars de l'année suivante, date à laquelle il quitte définitivement l'Exécutif pour devenir Président de la Chambre des Députés. En 1964, à l'âge de 77 ans, Bech se retire complètement de la vie publique. Il meurt onze ans plus tard.

Sa longévité politique – qui n'a de véritable équivalent qu'en celle de Metternich – sa fidélité aux idéaux de sa jeunesse, sa constance dans l'action, son habileté et son rayonnement personnel ont permis à Joseph Bech d'acquérir une stature exceptionnelle

dans la vie internationale et de contribuer à des réalisations historiques. Le Président Eisenhower voyait en lui l'un des trois hommes d'Etat européens les plus éminents de son époque, les deux autres étant Konrad Adenauer et Robert Schuman. Comme nous l'avons signalé plus haut, la politique internationale a été son élément naturel, la construction de l'Europe son but et sa passion à partir de sa rencontre avec Briand.

Sa riche expérience genevoise et les leçons de la Guerre ont créé dans son esprit une profonde méfiance à l'égard des organisations internationales du genre de la défunte Société des Nations, à l'égard de ce qu'en 1923 déjà, Richard Coudenhove-Kalergi appelait: «un œcuménisme artificiel». Dans sa déclaration du 3 juin 1942, Joseph Bech a mis le doigt sur le principal défaut de la Société des Nations: «The League of Nations . . . did not succeed. The causes of this failure are manifold, the chief being that the member states of the League were not able to approach the vital problems which the League had to solve from a supernational point of view. The League failed because the member states of the League were thinking on national terms».

Une solution régionale, un lien organique entre les vieilles nations de l'Europe lui ont paru plus réalistes, plus efficaces, plus profitables à la paix et au progrès économique. Ainsi, sous son impulsion, le Grand-Duché abandonne la politique de neutralité, qui ne l'avait pas protégé contre l'agression allemande, et s'engage résolument dans la voie de l'intégration européenne. Cette dernière semble à Bech s'inscrire tout naturellement dans la logique de l'histoire. Elle lui paraît aussi indispensable du point de vue économique, à cause de l'interdépendance sans cesse croissante des nations. Que Bech ait découvert très tôt le besoin impératif de l'intégration économique n'est pas étonnant. En la prônant il agissait en bon Européen certes, mais également en bon Luxembourgeois. Pour le Grand-Duché, l'insertion dans une vaste communauté économique était la condition essentielle de l'existence et du progrès, vu l'étroitesse de son marché intérieur, sa dépendance en matières premières importées et son grand potentiel industriel.

D'autre part, l'intégration de l'Europe offrait, selon Bech, la seule solution raisonnable de la question allemande. Voici son avis formulé en 1942: «But there is another fact, a capital fact which cannot but have an influence on the cooperation of the European nations. There is Germany. And Germany cannot be excluded from the European community». Une union de l'Europe lui paraissait d'autant plus indispensable que la Guerre avait précipité la cristallisation de deux gigantesques pôles de puissance, l'un à l'est, l'autre à l'ouest du Vieux Monde. Face à cette situation, l'Europe devait pouvoir parler d'une seule voix. Toutefois, Joseph Bech n'a jamais mis un signe d'équation entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, comme on le fait fréquemment aujourd'hui.

Depuis son entrée dans la vie politique jusqu'à la fin de ses jours, il a gardé une profonde méfiance vis-

à-vis du totalitarisme communiste et n'a pas cessé de mettre l'Occident en garde contre cette menace. Les méandres de la politique de Moscou et l'apparition de la doctrine de la coexistence pacifique n'ont suscité aucune illusion dans l'esprit de Bech. Il a été l'un des premiers à percevoir la coïncidence entre le relâchement de la pression soviétique en Europe et son intensification dans d'autres continents. L'extension de l'influence de Moscou en Asie, en Afrique et en Amérique latine l'inquiétait profondément car il croyait que la perte de la liberté par un peuple diminue la «somme globale», comme il disait, de la liberté humaine et réduit ses chances de survie.

Dans l'intégration européenne Bech ne voyait aucun danger pour la pérennité de la personnalité spécifique de son peuple et de son pays. Il la considérait plutôt comme un abri à l'intérieur duquel cette personnalité pourrait survivre et rayonner. Ces considérations renforçaient sans doute son engagement européen, car il était viscéralement attaché à l'individualité, aux traditions et au mode de vie de son peuple. Etant donné que la brève leçon sur la vie et l'œuvre du Patron d'une Promotion du Collège ne doit pas nécessairement être un exercice d'hagiographie, disons dans ce contexte que cet attachement de Bech à la particularité luxembourgeoise et, plus généralement, à la diversité de l'Europe — combien louable et justifié en soi — a été à la base d'un grave problème avec lequel la Communauté est encore aux prises aujourd'hui. C'est grâce à l'habileté de Joseph Bech que Luxembourg est devenu le siège de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Mais quand, en 1958, le principe du siège unique fut adopté par les pays membres des Communautés et quand un large consensus se fut dégagé pour que ce siège soit établi dans la capitale du Grand-Duché, Bech s'y est opposé avec force. Il craignait que l'invasion des fonctionnaires européens aboutît à une dissolution de l'individualité luxembourgeoise. De toute évidence, l'âge aidant — n'oublions pas qu'à cette époque, Bech avait 71 ans —, l'instinct de conservation a pris décidément les dessus sur l'audace, cette audace, qui a pourtant joué un rôle décisif dans les débuts de l'unification européenne. Ainsi, le Ministre grand-ducal a contribué à la dispersion des institutions européennes avec les faiblesses que cela implique pour l'édifice communautaire qu'il s'appliquait pourtant à bâtir avec énormément de constance et de zèle. Mais l'erreur est une chose humaine et, si erreur il y a dans l'action européenne de Bech, elle pâlit à côté de ses mérites.

Citons seulement les efforts du Ministre pour que l'intégration économique européenne ne devienne pas une fin en soi mais plutôt une étape menant à l'intégration politique. Il considérait toujours la première comme la préparation du terrain pour la seconde. Dans un discours prononcé le 19 novembre 1957, il affirme: «La communauté d'intérêts constituée par une telle union et l'effort de coopération et d'ajustement que son fonctionnement exige au jour le jour a pour effet de rapprocher les Gouvernements, les Administrations et le public, au point

qu'une communauté politique s'en dégage insensiblement et en dehors de tout plan préconçu».

Pour que l'Europe se fasse, il fallait, selon Bech, la compréhension et le soutien populaires aussi larges que possible. C'est ainsi que le rôle du Parlement lui paraissait irremplaçable. Ne déclare-t-il pas, le 2 février 1954: «Nous espérons qu'un Parlement européen, composé de représentants sortis du suffrage universel, apportera à l'idée européenne le concours indispensable des opinions publiques de nos pays. C'est alors seulement que l'Europe nouvelle ne sera plus une construction artificielle de l'esprit exposée à se désagréger aux premiers remous politiques». Et combien il est opportun de rappeler aujourd'hui cette autre leçon que Joseph Bech a donnée il y a 28 ans: «Il va sans dire qu'un pays, petit ou grand, n'a droit à une place dans la communauté des peuples européens que s'il est prêt à assumer, dans la mesure de ses moyens, les mêmes obligations et devoirs envers la Communauté que tous les Etats membres».

Grâce à sa méthode de travail et à un vaste réseau de relations et d'amitiés personnelles, Joseph Bech a réussi à faire du Grand-Duché non seulement un partenaire apprécié de la grande politique internationale, mais encore un agent indispensable de la construction européenne. Le Luxembourg participe à la création du Conseil de l'Europe, puis à celle de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Joseph Bech sent bien que cette dernière représente une innovation révolutionnaire dans les relations internationales et, le 10 décembre 1952, il s'exclame avec enthousiasme: «... les limites des souverainetés nationales sont franchies non seulement théoriquement mais en réalité; des intérêts divergents ont été confondus, une autorité unifiée a été instituée et une règle de droit soigneusement élaborée et balancée s'est substituée aux antagonismes antérieurs».

Plus tard, le Grand-Duché adhère à la Communauté européenne de défense. Mais l'échec final de celle-ci renforce la prudence instinctive de Joseph Bech et sa crainte de toute précipitation. Le 19 novembre 1957, il formule ainsi sa pensée: «Après les revers subis par l'idée européenne — et je dirai même après les revers qu'elle s'est peut-être préparés elle-même en voulant brûler les étapes — la sagesse a conseillé de tenter l'intégration sur le terrain des problèmes concrets de l'économie». Cette phrase résume l'essentiel de la relance européenne à laquelle Joseph Bech avait magistralement contribué pendant les deux années précédentes.

Rappelons que l'échec de la Communauté européenne de défense provoqua découragement et désarroi parmi les partisans de l'intégration européenne. La plupart de ceux qui, malgré tout, tiennent à continuer l'entreprise européenne sont convaincus que toute nouvelle initiative doit être empreinte d'une extrême prudence. Monnet et Spaak eux-mêmes croient que seul, un modeste projet d'intégration sectorielle a une chance d'aboutir. En revanche, Johan Willem Beyen, le Ministre néerlandais des Affaires étrangères, croit qu'il faut un nouveau projet audacieux. Il élabore un mémorandum sur la Com-

munauté économique européenne et estime que ce plan doit être lancé non pas par les Pays-Bas seuls mais par un groupe d'Etats. D'accord, avec ce projet, Joseph Bech assume un rôle capital dans la construction du front commun du Benelux, sans lequel la Conférence de Messine n'aurait pas pu avoir lieu et réussir. Donnons encore une fois la parole à Paul-Henri Spaak: « . . . à côté de cette tendance prudente et attentiste, il y avait celle de mes collègues luxembourgeois et néerlandais. Elle était toute différente. Bech, avec qui j'entretenais des rapports constants, partageait mes idées. J'étais sûr de pouvoir compter sur son appui . . . Nous décidâmes, après avoir consulté Bech et obtenu son agrément, que nous défendrions à trois le plan Beyen dans toute sa rigueur, mais que nous garderions en réserve, en cas d'échec, les idées plus modestes relatives à l'extension des attributions de la CECA . . . Pendant toute la conférence je maintins un contact constant avec Bech et Beyen. Nous agîmes toujours en plein accord nous soutenant l'un l'autre, joignant nos efforts pour at-

teindre les objectifs que nous nous étions fixés. Le résultat dépassa nos espoirs.

Grâce à l'initiative, à l'entente, à la ténacité, à l'habileté des trois Ministres du Benelux, la Conférence de Messine est entrée dans l'histoire comme le symbole de la réussite européenne. Le mémorandum du Benelux, accepté comme base de l'accord des six Ministres, relança la construction européenne, quelques mois à peine après le grave revers de la Communauté de défense. En 1957, moins de deux ans avant la fin de sa très longue carrière gouvernementale, Joseph Bech eut la joie de poser sa signature en bas des Traités de Rome. Ce fut le point culminant et la récompense de son inlassable labeur au service de l'Europe.

Joseph Bech, cet homme d'une efficacité discrète, cet homme de conciliation, cet homme modeste, souriant et généreux, a bien mérité d'être appelé à la dignité de Patron de la Promotion 1982-83 du Collège d'Europe. C'est à vous, nouveaux étudiants du Collège, de vous inspirer de son exemple et de continuer son œuvre.

Inauguration du triage central des CFL à Bettembourg-Dudelange

Le 15 octobre 1982 a eu lieu l'inauguration du triage central des Chemins de Fer Luxembourgeois à Bettembourg-Dudelange en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de nombreuses personnalités, notamment Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports, Monsieur René Konen, Ministre des Travaux Publics, Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat à l'Economie, Monsieur Georges Thorn, président du conseil d'administration des CFL, et Monsieur Justin Kohl, directeur général des CFL.

Des différents discours prononcés à cette occasion il ressort que le problème des triages a été inscrit dès 1970 dans le programme général de rationalisation et de modernisation des CFL.

En effet, les CFL ne disposaient à ce moment d'aucun triage approprié. L'analyse des prestations de manœuvres des gares d'Esch/Alzette et de Belval/Usines, en ce qui concerne le trafic sidérurgique, de Luxembourg et de Bettembourg, en ce qui concerne notamment les trafics locaux, devait permettre de dégager les lignes de force suivantes:

Les installations des quatre gares précitées étaient à peine suffisantes pour traiter le trafic qui leur était destiné et ne répondaient en rien à une exploitation rationnelle.

La modernisation des chantiers de manœuvre de Luxembourg, d'Esch/Alzette et de Belval/Usines ne pouvait aboutir à une extension pourtant indispensable, en raison de la situation géographique des lieux n'autorisant aucun agrandissement.

Seule la gare de Bettembourg était bien placée géographiquement et disposait de possibilités d'extension des installations existantes pour permettre de traiter l'essentiel du trafic des CFL. En effet, elle occupe une position centrale du fait qu'elle est située au croisement des deux grands axes ferroviaires Belgique-France-Suisse-Italie et Bassin minier-Allemagne.

En ce qui concerne le trafic il était difficile d'en estimer l'évolution pour les prochaines décennies. Cette évolution dépendait en majeure partie de celle du trafic de la sidérurgie luxembourgeoise. Or la capacité de production d'acier brut des usines luxembourgeoises, qui était de 6,7 mio t en 1974, était montée à 7,5 mio de t en 1975 et suivant les indications de la CEE elle devait atteindre 8,2 mio de t en 1977. Les CFL estimaient dès lors prudent de prévoir des installations permettant de traiter 2.500 wagons/jour.

Or, pour la première fois depuis 1966, la production d'acier brut de l'ARBED tomba en 1977 au-dessous du niveau de 4,5 millions de t.

Avec un total de 4.329.000 t, elle restait en retrait de 5,2% par rapport aux 4.566.000 t produites en 1976 et de 6,4% par rapport aux 4.625.000 t en 1975. En comparaison avec le record de production établi en 1974 (6.449.000 t), le recul se chiffrait à 32,9% et les capacités de production n'étaient utilisées qu'à environ 60%. Au vu de ces résultats qui étaient d'ailleurs conformes à la tendance générale observée dans la sidérurgie communautaire, les CFL

décidaient en octobre 1977 de réduire l'ampleur du projet initial en le scindant en plusieurs phases adaptées aux exigences du trafic et en ne perdant néanmoins pas de vue les conditions suivantes: le principe de la création d'un triage central unique est maintenu; les avantages et économies escomptés doivent être réalisés; la réalisation intégrale du projet doit rester possible; la première phase d'exécution du projet doit être telle que la réalisation des phases complémentaires n'entraîne pas de dépenses anormales.

L'étude du projet réduit suivant les conceptions précitées aboutissait à l'exécution intégrale des travaux d'infrastructure ainsi que des travaux de gros-œuvre, l'exécution partielle des installations de voie et la réduction concomitante des installations de sécurité, de signalisation et de traction électrique.

La réduction des installations de voie affectant pour l'essentiel le faisceau de débranchement (24 voies au lieu de 32), le faisceau de réception (8 voies au lieu de 10) et le faisceau d'attente et de départ (3 voies au lieu de 5), réduisait la capacité de triage de 2.500 à 2.000 wagons par jour au maximum, la capacité moyenne se situant entre 1.200 et 1.300 wagons par jour.

Les investissements nécessaires pour la réalisation de l'ensemble des travaux étaient estimés en août 1976 à 1.575 mio francs lux. Le devis initial a été ramené à 1.425 mio francs après la décision d'exécuter un projet réduit. Une adaptation de cette estimation à l'évolution des prix a eu lieu en mars 1980, portant le montant définitif du projet réduit à 1.485 mio francs. Les ressources ont été libérées pour 17% à charge du fonds de renouvellement qui est un compte d'amortissement, et 83% à charge du compte de 1^{er} établissement qui est un compte d'investissement.

Nous reproduisons ci-après le discours de Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports, prononcé à l'occasion de l'inauguration du triage central:

La récession économique qui dure depuis des années n'est pas de nature à nous inciter à l'allégresse.

Et pourtant, même dans les périodes les plus sombres, il y a parfois des éclaircies et des moments de profonde satisfaction.

C'est un tel moment que les CFL nous permettent de vivre aujourd'hui.

La mise en service définitive du nouveau triage central des CFL constitue en effet un grand pas en avant sur la route de la restructuration indispensable des chemins de fer et nous avons tout lieu de nous en réjouir.

Notre pays et son économie ont besoin du chemin de fer, de ce moyen de transport largement réconcilié avec l'environnement et de plus en plus indépendant du pétrole.

Il est vrai que ce chemin de fer ne sera plus tout à fait celui que nous avons connu hier, mais que, pour affronter les défis de demain, nous devons l'adapter

progressivement aux exigences sociales et économiques nouvelles tout en améliorant continuellement sa productivité.

Un chemin de fer moderne, efficace et fonctionnel est, dans le contexte de l'économie de notre pays, un atout permanent et je constate avec satisfaction que les CFL se sont engagés dans cette bonne voie.

Les grands projets récemment achevés ou en cours d'exécution sont la preuve irréfutable de cette volonté de renouveau. Je ne cite que l'électrification de la ligne de Pétange à Luxembourg qui, outre ses effets bénéfiques sur l'environnement et le confort des voyageurs, libère encore davantage les CFL de l'emprise pétrolière.

Je cite aussi les importants travaux d'amélioration de tracé sur l'axe de transit international Arlon-Luxembourg-Thionville, permettant de relever sensiblement les vitesses de circulation, ou encore, la modernisation de la ligne du Nord, véritable épine dorsale de notre pays et dont la sauvegarde est ainsi assurée.

Je cite enfin l'installation d'un système radio sol-train aux avantages multiples, telles que l'amélioration de la régulation des trains ou l'humanisation du travail des mécaniciens et, bien sûr, je n'oublierai pas de mentionner dans ce contexte le nouveau triage central de Bettembourg-Dudelange.

Mais modernisation signifie rationalisation et rationalisation signifie également économies en personnel.

Toutefois, les efforts de modernisation réalisés par les CFL n'ont pas seulement pour but de réduire l'effectif; elles ont aussi et parfois notamment pour but d'augmenter la sécurité de l'exploitation ferroviaire et de faciliter et de rendre plus sûr le travail des cheminots.

J'attache de l'importance à ce que tous les grands projets de modernisation ou de restructuration soient accompagnés d'un plan social, afin d'éviter dans toute la mesure du possible des rigueurs d'ordre social pour le personnel touché par les mesures de modernisation.

Le Gouvernement soutient pleinement les CFL dans leurs efforts de modernisation et de restructuration.

Je félicite les responsables de la Société et l'ensemble de son personnel pour les résultats appréciables qu'ils ont déjà obtenus à ce jour et je les encourage à poursuivre leur tâche avec la compétence qu'on leur connaît à tous les niveaux.

Je ne voudrais pas terminer sans avoir adressé mes plus chaleureux remerciements à tous les cheminots, entrepreneurs et fournisseurs qui ont contribué à projeter et réaliser cette belle œuvre qu'est le triage central de Bettembourg-Dudelange.

J'exprime enfin le souhait que la journée d'aujourd'hui laissera à nos nombreux hôtes distingués une impression d'un chemin de fer et d'un pays largement ouverts sur l'extérieur et résolument tournés vers l'avenir et le progrès.

